Dossier de demande d'autorisation environnementale

Projet de parc éolien de Pradelles

Extension du parc éolien de la Montagne Ardéchoise Zone Nord

LIVRE 3.8 : Bilan de la concertation

Maître d'Ouvrage : SAS PARC EOLIEN DE PRADELLES

Adresse du Demandeur :

SAS Parc éolien de Pradelles

Chez EDF Renouvelables France 43 boulevard des Bouvets CS 90310 92741 NANTERRE CEDEX



Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France

55ter Avenue René Cassin 69009 LYON

Tél: 04 81 07 20 37

Email: quentin.sicard@edf-re.fr





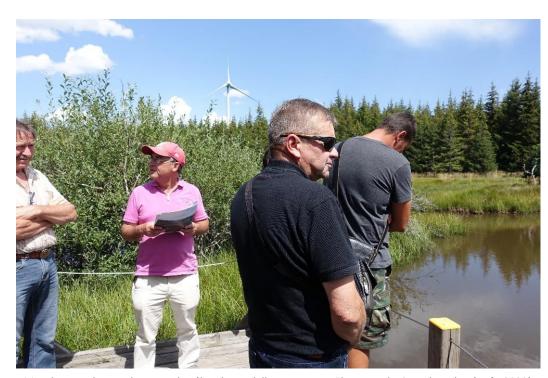






Projet éolien de Pradelles

Bilan de concertation volontaire - Mars 2022



Visite du parc des Barthes avec les élus de Pradelles et Jean-Noël Borget du CPIE du Velay (Août 2020) – Source : EDF Renouvelables



Atelier de travail avec les habitants de Pradelles (30/09/21). Source: EDF Renouvelables



PREAMBULE

Le projet éolien de Pradelles a fait l'objet d'une démarche d'information, d'écoute et de dialogue à l'initiative de la SAS Parc éolien de Pradelles et EDF Renouvelables France, maître d'ouvrage du projet, et de la mairie de Pradelles, commune d'implantation et propriétaire du foncier du projet.

Cette démarche menée auprès des institutions locales et des citoyens, visait à informer et enrichir le projet tout au long de son élaboration. Elle a été menée sur plusieurs phases avec l'appui d'une association locale, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Velay. Suite à sa dissolution, Jean-Noël Borget, membre de cette association, a poursuivi le travail engagé aux côtés de l'équipe projet.

Elle s'est déroulée de 2018 à 2022, préalablement au dépôt des demandes d'autorisations administratives, et en parallèle des études techniques et environnementales.

Le présent document présente une synthèse générale de la démarche et les suites à donner. Il s'attache à montrer la place accordée aux attentes des acteurs du territoire dans le projet, le souci de la transparence cultivée tout au long de son élaboration, la volonté de faire du projet éolien un projet bénéfique au territoire, au-delà de la production d'énergie renouvelable.

Il est rédigé par EDF Renouvelables avec le concours de la mairie de Pradelles. La commune de Pradelles et EDF Renouvelables remercient toutes les personnes qui ont participé aux réflexions et ont apporté leur contribution.



SOMMAIRE:

Préambule	2
Sommaire:	3
1- Présentation du projet	4
2- Les moyens mis en œuvre pour informer et concerter tout au long du projet	
2-1- La gouvernance et le pilotage projet	
2-2- La consultation des experts locaux	10
2-3- L'association des communes limitrophes et collectivités locales	11
2-4- Les modalités d'information et d'échanges avec les habitants	12
3- Les resultats de la démarche de travail et de concertation	
3-1- Les attentes des élus ont guidé la demarche de travail et la definition du projet	
3-2- Les recommandations des experts ont permis d'enrichir les études et le projet	20
3-3- Le dispositif a permis d'informer régulièrement, de favoriser l'expression et la participation des habitants	21
4- Les enseignements de la concertation et les engagements pour la suite	30
4-1- Les enseignements tirés par EDF Renouvelables France	
4-2- Les engagements pour la suite	31
ANNEXES	32

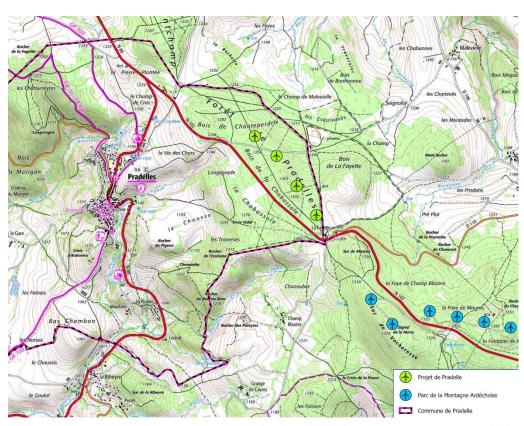


1- PRESENTATION DU PROJET

Le projet éolien de Pradelles issu des études et de la concertation volontaire amont consiste en la réalisation de 4 éoliennes d'une hauteur de 142 mètres en bout de pâle, en extension du parc éolien de la Montagne Ardéchoise Zone Nord (exploité par EDF Renouvelables depuis 2017).

Il se situe sur **Pradelles**, **sur des terrains communaux**, dans le secteur de la forêt de la Chabassole.

Avec ce projet d'énergie renouvelable, la mairie de Pradelles et EDF Renouvelables souhaitent participer à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique. Ce secteur a été privilégié, en raison de l'importance du gisement de vent, de la continuité avec le parc de la Montagne Ardéchoise, de l'éloignement aux habitations et l'absence de zonage environnemental réglementaire. Cette zone était par ailleurs identifiée comme favorable au développement éolien dans le Schéma Régional Eolien de l'ancienne région Auvergne de 2012. Cette possibilité a également été reprise dans la cartographie réalisée en 2021 par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, quant aux secteurs pouvant accueillir de l'éolien.



Plan de situation du projet. Source: EDF Renouvelables

Au-delà de la production d'énergie renouvelable, ce projet est envisagé par la mairie et EDF Renouvelables comme un **levier de développement du territoire**, en raison des ressources économiques qu'il va générer (fiscalité, loyer, activités en phase chantier, ...) mais aussi par les aménagements qui accompagneront le projet. Imaginés avec le concours des habitants, ces derniers ont vocation à valoriser le patrimoine forestier, naturel et bâti de Pradelles.



Ce projet éolien est le fruit de plus de 4 ans d'études environnementales et techniques menées avec l'appui d'experts indépendants locaux et d'échanges avec de nombreux acteurs du territoire.

Les grandes étapes d'élaboration du projet ont été les suivantes :

• 2013 à 2018 :

- **Identification par EDF Renouvelables du potentiel de production d'énergie éolienne** dans le secteur Saint-Paul-de-Tartas/Pradelles
- **Délibération du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas** en juin 2013 en faveur du **lancement des études** (cf. Annexe 1), puis délibération en 2014, autorisant le maire à signer une promesse de bail avec EDF Renouvelables.
- Avant le lancement des études, vérification par EDF Renouvelables de la faisabilité du projet et de sa compatibilité avec le parc éolien de la Montagne Ardéchoise et les exigences de l'armée (contraintes relatives au Secteur d'entrainement à très basse altitude (SETBA) de l'Armée)
- Organisation en 2017, par les élus de la commune de Pradelles, d'une réunion publique au sujet de l'opportunité d'un projet éolien sur la commune

Mars - Avril 2018 :

- Délibération du Conseil Municipal de Pradelles en faveur du lancement des études (cf. Annexe 2)
- Lancement des études sur une zone de 670 ha à cheval sur les communes de Saint-Paul-de-Tartas et Pradelles. Les études ont été menées avec l'appui d'experts locaux (bureau d'études Cesame pour la réalisation du dossier d'autorisation environnementale, le bureau d'études naturaliste CERA, l'Office National des Forêts, le cabinet Derosier pour l'étude hydrologique, le bureau Erea pour l'étude acoustique, et le bureau ETD pour l'étude des dangers).
- Juin à Décembre 2018 : Organisation de 3 comités de suivi du projet avec les élus locaux, co-animés par le CPIE du Velay et EDF Renouvelables.
- Novembre 2018 : Organisation de 3 permanences publiques pour informer sur les réflexions en cours et échanger avec les habitants.
- Décembre 2018 : Délibération du Conseil Municipal de Pradelles en faveur du projet éolien (cf. Annexe 3).



- 2019 à 2021 : Définition du projet grâce à la poursuite des études et des rencontres avec les acteurs locaux (services de l'Etat, Communauté de Communes, Architecte des Bâtiments de France, ...).
- 2020 : Souhait de la Commune de Saint-Paul-de-Tartas de se retirer du projet, en raison de l'absence d'intérêt de la plupart des propriétaires fonciers concernés, et au changement d'équipe municipale.
- Août 2021 : Organisation d'une réunion d'information et d'échanges avec les maires des communes limitrophes de Pradelles, la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles, le Département de Haute-Loire et la Région.
- Août à Octobre 2021 : Nouvelles rencontres avec la population pour présenter le projet, recueillir les remarques et définir les mesures d'accompagnement.
- Octobre 2021 à mars 2022 : finalisation du projet et des études
- Mars 2022 : Délibération du Conseil Municipal de Pradelles en faveur du projet éolien (cf. Annexe 4)

2- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INFORMER ET CONCERTER TOUT AU LONG DU PROJET

2-1- LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE PROJET

Tout au long de son élaboration, le projet a été piloté par EDF Renouvelables, en collaboration étroite avec les mairies de Pradelles et Saint-Paulde-Tartas (avant son retrait). Les communes ont été associées à l'ensemble des choix stratégiques et aux étapes clés du projet : lancement des études, modalités d'association de la population et des institutions locales, définition du projet, ...

EXPRESSION ET PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DES COMMUNES DES LES PREMICES DU PROJET

Les premiers échanges ont permis d'intégrer les attentes des communes très en amont du projet et ont guidé la démarche de travail.

Les élus de Saint-Paul-de-Tartas ont mis l'accent sur l'importance d'échanger avec les experts et la population.



Les élus de Pradelles ont également souhaité que soient considérés et préservés dans le projet éolien : le **paysage rural** de Pradelles ; le **patrimoine**, la commune étant classée aux « **Plus Beaux Villages de France** » ; et la **biodiversité** présente dans les bois.

L'engagement de la commune dans le projet a par ailleurs été soumis à plusieurs conditions : tenir compte de la future zone d'activité de la commune, ne pas solliciter l'exonération d'impôt en zone de revitalisation rurale (ZRR), et soumettre le projet à un financement participatif. **Une lettre d'engagement** (cf. Annexe 5) a été rédigée et signée en ce sens par EDF Renouvelables en 2018.

CREATION D'UN COMITE DE SUIVI EN 2018 POUR ORIENTER ET SUIVRE LES ETUDES ET LA CONCERTATION

Dès les prémices du projet, EDF Renouvelables a souhaité être accompagné par une association locale, **le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Velay**, pour organiser le dialogue avec les acteurs locaux et les habitants. Ainsi, de juin à décembre 2018, le CPIE du Velay a animé un **comité de suivi**, mis en place pour suivre les avancées du projet et être force de proposition sur le processus de concertation et la réalisation des études.

Ce comité était composé de : EDF Renouvelables, la mairie de Pradelles, la mairie de Saint-Paul-de-Tartas, le Conseil départemental, l'Office National des Forêts et la Direction Départementale des Territoires Haute-Loire. La Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles n'a pas souhaité y participer pour laisser le pilotage aux communes. Néanmoins, le Président de l'intercommunalité a été rencontré à plusieurs reprises.

Trois réunions du comité de suivi ont été organisées : le 18 juin 2018 en mairie de Pradelles, le 3 septembre 2018 dans la salle des fêtes de Saint-Paul-de-Tartas, et le 10 décembre 2018 en mairie de Pradelles.

Les membres de ce comité de suivi ont à ces occasions exprimé plusieurs attentes :

- Prendre soin de bien évaluer l'environnement naturel, au sens large, et le préserver ;
- Informer régulièrement les habitants des avancées du projet ;
- Permettre aux habitants de contribuer à la conception de mesures associées au projet.

Ces attentes ont guidé les démarches d'études et de concertation. Ces trois comités de suivi ont notamment abouti sur l'organisation de trois permanences publiques en 2018.

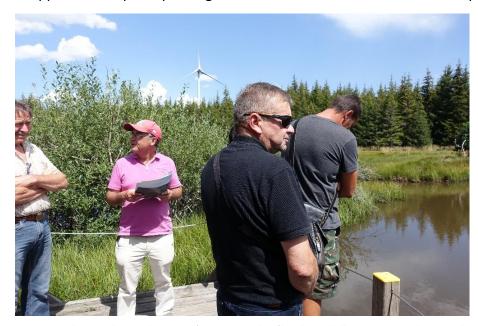


RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-DE-TARTAS DU PROJET ET DES REFLEXIONS

Les sections concernées par la zone d'étude du projet éolien sur la commune de Saint-Paul-de-Tartas ont été convoquées, afin de voter la signature d'une promesse de bail avec EDF Renouvelables. Suite au refus d'une partie des sections de s'engager sur le projet envisagé, et au renouvellement de l'équipe municipale en 2020, la municipalité a souhaité se retirer de la réflexion, recentrant alors le projet éolien sur la commune de Pradelles.

PILOTAGE AVEC LA COMMUNE DE PRADELLES POUR CONCEVOIR LE PROJET ET POURSUIVRE LA CONCERTATION

Pour permettre à la nouvelle équipe municipale d'approfondir ses réflexions sur le projet éolien, EDF Renouvelables a proposé en août 2020 une visite du parc éolien des Barthes à Freycenet-la-Tour (43). Cette visite, co-animée par le CPIE du Velay et EDF Renouvelables, avait pour objectif de mieux appréhender le fonctionnement d'un parc éolien existant et d'échanger avec le maire sur la place des éoliennes dans la vie du village, et les opportunités que le parc a généré en matière de valorisation des espaces naturels et de développement touristique.





Visite du parc des Barthes en août 2020 avec les élus de Pradelles et Jean-Noël Borget du CPIE du Velay. Source : EDF Renouvelables



Des réunions de travail ont été régulièrement organisées afin d'échanger sur les avancées du projet et se concerter sur les étapes à venir :

Date	Contact	Objet de la réunion
8 mars 2021	M. le Maire de Pradelles	Travail sur la définition du projet, et point d'avancement avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles
31 mars 2021	M. le Maire et deux de ses adjoints	Echanges sur les modalités de concertation avec la population
7 avril 2021	Conseil municipal de Pradelles	Restitution des résultats des études menées dans le cadre du projet, et de l'implantation envisagée. Echanges autour du tracé du raccordement, de l'importance de préserver le paysage et la biodiversité de la forêt, des modalités d'échanges avec les habitants.
2 juin 2021	M. le Maire et deux de ses adjoints	Echanges sur modalités d'association des élus des communes limitrophes, et des habitants. Réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France.
1er juillet 2021	M. le Maire	Organisation des temps d'échanges avec la population.
26 octobre 2021	Conseil municipal de Pradelles	Point d'étape sur le projet, retour sur les temps d'échanges avec la population, échanges sur les mesures d'accompagnement travaillées avec les habitants.
31 janvier 2022	Conseil municipal de Pradelles	Présentation et échanges sur le projet abouti et mesures associées, suite à la transmission du Résumé Non Technique le 21 janvier. Echanges sur la poursuite du dialogue avec la population.



2-2- LA CONSULTATION DES EXPERTS LOCAUX

Si la conception du projet a été guidée par les études et les attentes des élus, elle est aussi le fruit des échanges avec des acteurs en charge de veiller aux enjeux du territoire, tels que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction départementale des Territoires (DDT) et le service départemental de l'architecture et du patrimoine. EDF Renouvelables et la commune de Pradelles ont, dès l'amont du projet, consulté l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour intégrer ses recommandations, de sorte à préserver le cadre paysager du bourg médiéval de la commune et assurer la compatibilité entre le projet éolien et le label des « Plus Beaux Villages de France » .

Date	Contact	Objet de la rencontre
14 septembre 2020	Services de l'Etat (DREAL, DCL de la Préfecture du Puy-en-Velay, DRAC, DDT43) en présence des bureaux d'études experts mandatés par EDF Renouvelables (CERA Environnement, Résonnance Urbanisme Paysage, CESAME), en présence également du maire de Pradelles	Présentation de l'état d'avancement des études et du projet. Sujets abordés : - Etudes des effets cumulés avec les parcs existants, sur l'eau et la biodiversité - Enjeux spécifiques à certaines espèces : chiroptères, chouette, mousse - Potentiels impacts du parc durant toutes les phases (développement, chantier, exploitation) sur l'environnement et sur la vie de la commune - Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
30 septembre 2020	Visite terrain avec la paysagiste conseil pour la DREAL AURA, de l'inspecteur des sites Ardèche et des deux personnes en charge des paysages à la DREAL AURA	Etudier la visibilité du parc depuis différents points de vue de Pradelles, ainsi que la sensibilité paysagère du site.
16 octobre 2020	Echange avec le pôle biodiversité de la DREAL AURA	Discussion autour des enjeux faune-flore-habitats identifiés sur l'aire d'étude.
17 novembre 2020	Architecte des Bâtiments de France	Prise de contact et présentation du projet dans le cadre du label « Plus beaux villages de France ». Présentation des premiers photomontages afin d'évaluer l'impact visuel des éoliennes depuis le village.
31 mai 2021	Expert local de la Chouette de Tengmalm	Point avec EDF Renouvelables sur les différents inventaires réalisés avec le bureau d'études environnementales et sur les mises à jour des études.
2 juin 2021	Architecte des Bâtiments de France	Présentation de l'implantation du projet et du parti d'aménagement retenu.



Date	Contact	Objet de la rencontre
2 novembre 2021	Services de l'État (DREAL, CERA Environnement)	Réunion de cadrage pré-dépôt afin de présenter le résultat des études, en particulier l'aspect naturaliste.

2-3- L'ASSOCIATION DES COMMUNES LIMITROPHES ET COLLECTIVITES LOCALES

EDF Renouvelables et la mairie de Pradelles ont souhaité associer les autres collectivités locales aux réflexions sur le projet.

- La Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles, au titre de sa compétence en aménagement du territoire notamment, a été régulièrement informée de l'état d'avancement du projet. Les réunions avec le Président et les élus de Pradelles le 12 février 2020 et le 8 mars 2021 ont permis d'évoquer les modalités de concertation autour du projet et l'avancement des études. Toutes informations relatives au projet ont été relayées aux conseillers communautaires, notamment par la distribution du livret grand public fin août 2021.
- Une rencontre a été proposée aux élus des communes limitrophes, de la Communauté de Communes, du Département ainsi que de la Région le 17 août 2021. EDF Renouvelables et la mairie de Pradelles ont présenté l'état d'avancement du projet, des étapes à venir, notamment les démarches de concertation envisagées avec la population. Le maire de Freycenet-la-Tour (43) a été invité à témoigner de son expérience dans le cadre du projet éolien des Barthes, actuellement en exploitation, et répondre aux questions des élus. Le livret d'information du projet (Annexe 17) a par ailleurs été distribué. Il a également été proposé de mettre à disposition des communes limitrophes des affiches/flyers d'annonce de la permanence d'information du 28 août 2021 pour informer leurs administrés.
- Une **nouvelle rencontre** a eu lieu le 1^{er} décembre 2021 entre Madame le Maire de Saint-Paul-de-Tartas et EDF Renouvelables, afin de faire un point d'avancement sur le projet, et de discuter des modalités d'informations des habitants et du conseil municipal de Saint-Paul-de-Tartas. Cette rencontre a donné lieu à **une présentation du projet au conseil municipal de Saint-Paul-de-Tartas le 18 mars 2022**. Des actions particulières d'information des habitants de la commune de Saint-Paul-de-Tartas pourront être entreprises, en lien avec les élus de la commune.



• Lors de la transmission du résumé non-technique de l'étude d'étude d'impact le 21 janvier 2022, il a été proposé aux communes limitrophes de Pradelles une présentation du projet, sans suites à ce jour.

2-4- LES MODALITES D'INFORMATION ET D'ECHANGES AVEC LES HABITANTS

Conformément aux attentes exprimées par le comité de suivi, et en particulier les communes de Saint-Paul-de-Tartas et de Pradelles, une démarche d'information, d'écoute et dialogue a été initiée avec la population dès 2018.

3 PERMANENCES POUR INFORMER SUR LE LANCEMENT DES REFLEXIONS (2018)

Le CPIE du Velay a accompagné EDF Renouvelables dans l'organisation de temps de rencontres avec les habitants sous la forme de **trois permanences d'information** :

- 22 octobre 2018 à la mairie de Pradelles
- 24 octobre 2018 à la salle des fêtes de Saint-Paul-de-Tartas
- 25 octobre 2018 à salle des fêtes des Uffernets.

Objectif: informer les habitants sur les réflexions en cours, présenter l'équipe projet, répondre aux questions concernant l'énergie éolienne, recueillir les premières remarques et attentes.

Modalités d'annonce : diffusion d'un bulletin d'invitation (cf. Annexe 6) dans toutes les boites aux lettres des deux communes, une dizaine de jours avant les permanences.

Modalités d'organisation : en différents lieux et sur des plages horaires larges de façon à ce qu'un maximum de personnes puisse y participer.



Permanence à St-Paul-de-Tartas du 24/10/2018. Source: EDF Renouvelables

Accueil des participants par l'équipe projet et mise à disposition de différents supports, notamment des **kakemonos informatifs** sur l'énergie éolienne, ainsi que sur le projet (cf. Annexe 7). Ces kakémonos ont été mis à disposition en mairie suite aux permanences.

DES INFORMATIONS REGULIERES PAR LE BIAIS DE LA MAIRIE DE PRADELLES (2018-2021)

En parallèle des études et des rencontres avec les acteurs locaux, EDF Renouvelables, en lien avec les élus de Pradelles, a continué à partager des informations sur le projet via des **articles dans les bulletins municipaux d'information et les bulletins annuels de la commune** (cf. Annexes 8 à 13) :

- En décembre 2018, visant à expliquer le projet et sa démarche, à présenter le comité de suivi et son rôle dans la définition du projet, à évoquer les trois permanences d'informations ayant eu lieu en octobre, et à inviter les habitants n'ayant pu participer à contacter l'équipe projet d'EDF Renouvelables.
- En octobre et décembre 2020, pour donner des informations sur l'état d'avancement du projet.
- En juin, septembre et décembre 2021 afin de rappeler l'historique du projet et des échanges entre les habitants, la mairie et EDF Renouvelables ; mais aussi annoncer les prochaines rencontres à venir avec le grand public.

Une adresse de contact a par ailleurs été mise en place pour les habitants de Saint-Paul-de-Tartas et de Pradelles, annoncée lors de la tenue des permanences, et régulièrement rappelée ensuite : saint-paul-de-tartas.pradelles@edf-re.fr, devenue par la suite pradelles@edf-re.fr.

1 PERMANENCE ET 3 ATELIERS POUR ECHANGER SUR LE PROJET ET DEFINIR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (ETE/AUTOMNE 2021)

EDF Renouvelables, en collaboration étroite avec la mairie de Pradelles, a souhaité organiser de nouvelles rencontres avec les habitants, pour échanger sur le résultat des études et le projet envisagé, et les faire participer à l'élaboration des mesures d'accompagnement.

L'ensemble de ces temps d'échanges ont été organisés dans le respect des mesures de lutte contre la propagation du **Covid 19** : inscription préalable recommandée pour l'ensemble des rencontres proposées pour respecter les jauges permettant de respecter les gestes barrières, mise à disposition de masques, gel hydroalcoolique,

PORT DU MASQUE DELIGIATIONE

THE PORT DU MASQUE DELIGIATIONE

THE

Nombre de personne

autorisées à la fois

Dispositif sanitaire mis en place durant les échanges avec les habitants. Source: EDF Renouvelables



UNE PERMANENCE LE 28 AOUT 2021





Permanence en mairie de Pradelles du 28/08/2021. Source: EDF Renouvelables

Objectif: informer la population sur le projet (état d'avancement, calendrier prévisionnel, parti d'aménagement, prise en compte des enjeux, suite de la concertation, ...), **répondre aux questions et recueillir les remarques**.

Modalités d'annonce: distribution de flyers d'invitation et affichage sur les panneaux communaux et dans les commerces (cf. Annexe 14) environ 10 jours avant la permanence, annonce via les réseaux sociaux et le site Internet (cf. Annexe 15) de la mairie. Des affiches et flyers d'annonce ont également été proposés aux maires des communes limitrophes pour informer leurs administrés.

Modalités d'organisation: Accueil des participants par l'équipe projet d'EDF Renouvelables de 10h à 17h dans la salle des associations de Pradelles. Au cours de cette permanence, plusieurs panneaux informatifs étaient donnés à la lecture, en plus des explications apportées par l'équipe projet. Un livret d'information sur le projet a été distribué à chaque participant, et un questionnaire de satisfaction a également été rempli par les volontaires.

DISTRIBUTION D'UN LIVRET D'INFORMATION DEBUT SEPTEMBRE 2021 ET MISE EN LIGNE D'UN SITE INTERNET

Suite à cette permanence, un **courrier** a été adressé aux résidents de Pradelles pour distribuer plus largement **le livret d'information sur le projet** (cf. Annexe 17) et annoncer les ateliers de concertation à venir (cf. Annexe 16).

Ce livret rappelle les grandes lignes du projet éolien de Pradelles : les objectifs, les acteurs, la démarche d'études et de dialogue avec le territoire, les prochaines étapes à venir, les partis d'aménagement du projet (prise en compte des enjeux environnementaux, patrimoniaux notamment), des exemples de mesures d'accompagnement, des informations sur l'énergie éolienne en général, ...

Un site Internet a été mis en ligne par EDF Renouvelables (www.parc-eolien-pradelles.fr) pour permettre à la population d'avoir accès à l'information en continu. Il est accessible à tous, et permet à chacun de suivre l'avancée du projet, d'avoir accès à de la documentation sur l'énergie éolienne et le projet, et contacter l'équipe projet.

Ce site internet est un complément aux moyens habituellement employés par la mairie de Pradelles (bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet communal).



Page d'accueil du site Internet du projet. source: EDF Renouvelables

3 ATELIERS DE TRAVAIL DE SEPTEMBRE A OCTOBRE 2021

EDF Renouvelables et les élus de Pradelles ont organisé trois ateliers de travail à destination de la population pour **aller plus loin dans la compréhension du projet** (atelier d'approfondissement n°1) et pour participer à la **définition des mesures d'accompagnement du projet** (ateliers n°2 et 3).

L'ensemble des ateliers a été organisé en soirée, en mairie de Pradelles, afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Leur tenue a été annoncée un première fois par un courrier adressé aux administrés de Pradelles début septembre 2021, et accompagné du livret d'informations évoqué précédemment.



Atelier n°1 d'approfondissement (16 septembre 2021)

Objectif: Aller plus loin dans la présentation du projet et de la démarche d'études et de dialogue avec les acteurs du territoire. Présenter les critères qui ont guidé les choix dans la conception de projet.

Modalités d'organisation: atelier animé par l'équipe projet d'EDF Renouvelables. Après un bref rappel des contours du projet, les participants ont été invités à s'exprimer et à découvrir chacune des dimensions considérées (environnement, paysage, cadre de vie, ...) à l'aide de cartes, de calques papiers, de photomontages.

Atelier n°2 de définition des mesures d'accompagnement (30 septembre 2021)

Objectif: Définir les mesures d'accompagnement du projet avec la population.

Modalités d'annonce : rappel via des affichages sur les panneaux communaux, sur les réseaux sociaux et le site Internet de la mairie (cf. Annexe 18), et les commissions animées par le conseil municipal.

Modalités d'organisation : Atelier co-animé par l'équipe projet d'EDF Renouvelables et Jean-Noël Borget de l'ex-CPIE du Velay, en présence d'élus de Pradelles. Jean-Noël Borget avait pour rôle de veiller à ce que tous les participants puissent s'exprimer et à assurer le bon déroulé de l'atelier.

Après une brève présentation de ce que sont mesures d'accompagnement et leurs septembre 2021, Source : EDF Renouvelables contours juridiques, les participants ont été invités à s'exprimer sur la base de 2

Deuxième atelier de travail avec les habitants de Pradelles le 30

questions: quelles sont les ressources à valoriser à Pradelles ? Quelles actions permettraient de les valoriser dans le cadre du projet éolien de Pradelles?

Cette démarche visait à s'appuyer sur la connaissance et la perception des participants pour définir des mesures qui ont du sens pour le village de Pradelles.



Atelier n°3 de restitution des mesures d'accompagnement (28 octobre 2021)

Objectif: restituer à la population les mesures d'accompagnement retenues par EDF Renouvelables et la mairie de Pradelles au regard de leur faisabilité juridique, technique et financière.

Modalités d'annonce : rappel via des affichages communaux, les réseaux sociaux et le site Internet de la mairie de Pradelles (cf. Annexe 19), et les commissions animées par le conseil municipal.

Modalités d'organisation : Atelier co-animé par l'équipe projet d'EDF Renouvelables et par Jean-Noël Borget de l'ex-CPIE du Velay, en partenariat avec la mairie de Pradelles.

Lors de cet atelier, EDF Renouvelables a rappelé le **cadre juridique et financier de ces mesures**. Les mesures pouvant être portées par EDF Renouvelables dans le cadre du projet éolien ont été exposées (soit 6 sur 8), ainsi que les raisons empêchant d'en retenir certaines.

Jean-Noël Borget a ensuite présenté, pour enrichir les réflexions, des exemples d'aménagements réalisés sur d'autres communes de Haute-Loire pour valoriser leurs ressources naturelles et bâties (parcours pédagogiques, ...).





3- LES RESULTATS DE LA DEMARCHE DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION

3-1- LES ATTENTES DES ELUS ONT GUIDE LA DEMARCHE DE TRAVAIL ET LA DEFINITION DU PROJET

Les communes de Pradelles et Saint-Paul-de-Tartas ont joué un rôle central tout au long de l'élaboration du projet. Les attentes exprimées très en amont en terme de concertation du public et de préservation de l'environnement et du paysage ont guidé la démarche de travail dès le démarrage des réflexions. Leur association continue a permis de faire évoluer le projet de façon itérative, en phase avec leurs attentes.

LES PRINCIPALES ATTENTES EXPRIMEES PAR LES COMMUNES ET LE COMITE DE SUIVI	LA FAÇON DONT EDF RENOUVELABLES Y A REPONDU
Prendre soin de bien évaluer l'environnement naturel et bâti au sens large et le préserver dans le cadre du projet, et échanger avec les experts	 Des études approfondies sur l'environnement et le paysage, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés 8 rendez-vous avec des experts pour échanger sur la méthodologie d'études et prendre en compte finement les spécificités du site et de ses alentours (notamment avec l'Architecte des Bâtiments de France au regard de la richesse patrimoniale de Pradelles) Restitution régulière des résultats d'études auprès des élus et échanges sur leur prise en compte dans le projet
Informer régulièrement les habitants des avancées du projet et leur permettre de contribuer à la conception des mesures associées au projet	 Un appui sur une association locale, le CPIE du Velay, pour organiser et animer les échanges avec les élus et les habitants Des élus des communes systématiquement associés à l'organisation des temps d'échanges avec les habitants et à la conception des outils d'information. 3 permanences en 2018 pour informer les habitants des réflexions amorcées, répondre à leurs questions et recueillir leurs premières remarques (mise à disposition en mairie des kakémonos utilisés en permanence). Des articles réguliers dans le bulletin municipal de Pradelles pour informer sur l'état d'avancement du projet (fin 2018, 2020, 2021) En 2021, 1 permanence, 1 atelier d'approfondissement, pour informer sur l'état d'avancement du projet, expliquer la démarche de travail, répondre aux questions, recueillir les remarques. Mais aussi, 1 courrier adressé à l'ensemble des habitants de Pradelles pour diffuser largement 1 livret d'information et annoncer les ateliers à venir et la mise en ligne d'1 site Internet. En 2021, 2 ateliers pour faire participer les habitants à la définition des mesures d'accompagnement du projet



	- La possibilité de contacter la mairie de Pradelles et l'équipe projet d'EDF Renouvelables tout au long de l'élaboration du projet (notamment via une adresse email dédiée).
Mairie de Pradelles: tenir compte de la future zone d'activité de la commune, reverser à la commune la somme équivalente à l'exonération d'impôt en zone de revitalisation rurale (ZRR) en cas de sollicitation, et soumettre le projet à un financement participatif.	 Engagement d'EDF Renouvelables à prendre ces différents éléments en compte dans l'élaboration du projet, officialisé par un courrier envoyé à la Mairie de Pradelles en décembre 2018 (cf. Annexe 5) Intégration de la mesure de financement participatif dans l'étude d'impact du projet (mesures d'accompagnement)
Mairie de Saint-Paul-de-Tartas (2020) : retrait du projet et des réflexions	 Projet recentré sur la commune de Pradelles Pilotage projet avec la mairie de Pradelles
Mairie de Pradelles : associer les communes limitrophes, le Département, la Région	 Organisation en août 2021 d'une réunion de présentation et d'échanges sur le projet avec les communes limitrophes, le Département, la Région Transmission en janvier 2022 du Résumé Non Technique aux communes limitrophes, et proposition d'une intervention en Conseil Municipal

Pour faire suite aux élections municipales de 2020, et permettre à la nouvelle équipe de mieux appréhender les contours d'un projet éolien avant la poursuite des réflexions, EDF Renouvelables a organisé une visite du parc éolien de Freycenet-la-Tour, avec l'appui du CPIE du Velay.

7 élus de Pradelles ont participé à cette visite. Un **questionnaire de satisfaction** (cf. Annexe 20), distribué à la suite de cette visite et rempli par l'ensemble des participants, a permis d'évaluer l'intérêt de la démarche :

- 3 personnes n'avaient jamais visité de parc éolien
- A la question « En 3 mots, si vous deviez décrire la journée, que diriez-vous ? », le mot "instructif" est arrivé en tête
- Les thèmes qui ont le plus intéressés : l'environnement, les retombées économiques pour la commune, l'implantation et l'efficacité des machines, la participation et l'information des habitants.

La découverte des mesures d'accompagnement mises en place sur ce parc éolien (re-naturalisation de l'étang, création d'une boucle de randonnée et d'une aire de pique-nique, ...) a par ailleurs permis aux élus participants de mieux comprendre ce qu'elles pouvaient apporter au territoire et de se mettre en perspective pour le projet de Pradelles.



3-2- LES RECOMMANDATIONS DES EXPERTS ONT PERMIS D'ENRICHIR LES ETUDES ET LE PROJET

Les experts et différents services compétents de l'Etat ont émis des recommandations pour améliorer les études environnementales et paysagères et favoriser une bonne prise en compte de ces enjeux dans le projet éolien.

Ces recommandations ont été prises en compte par l'équipe projet. Elles ont permis d'enrichir l'étude d'impact du projet

- sur le volet paysager (des photo-montages et coupes supplémentaires ont été réalisées pour mieux appréhender la co-visibilité des éoliennes depuis la RN102 et le chemin de Grande Randonnée venant de Pradelles vers le Suc et ainsi prendre en compte la sensibilité dynamique du paysage et celle du Suc)
- sur le volet environnemental, lancement d'une étude complémentaire avec l'ONF pour mieux évaluer l'intérêt de biodiversité des boisements de la Chabassole protocole Indice de Biodiversité Potentiel; prise de contact avec l'ONF pour mandater une étude de défrichement, et ainsi apporter des précisions sur les compensations du défrichement)
- sur la méthodologie : apport de précisions sur le dimensionnement des études, la méthodologie utilisée, les mesures environnementales.

Elles ont également permis d'ajuster le projet avec précision aux enjeux environnementaux :

- Recherche de l'optimum en terme de défrichement
- Prise en compte de la sensibilité des espèces recensées dans la définition du projet , notamment du mode de vie de la chouette (pales des éoliennes passant au-dessus de la canopée, choix de modèles d'éoliennes au gabarit adapté, identification précise et évitement des arbres à loges où pourrait nicher la chouette, imposition d'un rayon d'exclusion de 150 m autour de chacun de ces arbres) et des chiroptères (rechercher d'un plan de bridage ambitieux évitant 90% des contacts)

La projet a également été ajusté aux enjeux paysagers et patrimoniaux, considérés dès le début des réflexions au regard du label « Plus beaux villages de France » décerné à Pradelles. La principale recommandation émanait de l'Architecte des Bâtiments de France : réduction de la taille des éoliennes et retrait de la ligne de crête afin de réduire l'impact visuel des éoliennes depuis le village, et suppression de l'éolienne envisagée sur le Suc de Mauras. Le projet a été adapté en suivant ces recommandations avec l'étude d'une nouvelle variante (voir étude d'impact), et a recueilli un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France (cf. Annexe 21)



3-3- LE DISPOSITIF A PERMIS D'INFORMER REGULIEREMENT, DE FAVORISER L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

L'ensemble du dispositif de concertation et d'information a été élaboré en collaboration étroite avec le comité de suivi, puis la mairie de Pradelles.

Les principaux objectifs de la concertation grand public étaient d'informer régulièrement sur l'avancement du projet, répondre aux questions, recueillir les remarques et faire participer les habitants à la définition des mesures d'accompagnement du projet éolien.

7 rencontres grand public ont été proposées en ce sens entre 2018 et 2021 et ont permis d'accueillir environ 90 participants, habitants et résidents secondaires de Pradelles et Saint-Paul-de-Tartas essentiellement.

- Des formats d'échanges diversifiés.
- Organisés au plus près des habitants, en différents lieux, sur des plages horaires larges, en soirée ou le samedi, et dès que possible à des périodes permettant la participation à la fois des habitants et des résidents secondaires.
- Proposés aux étapes clés du projet, en amont du dépôt des demandes d'autorisation administratives : lancement des réflexions, résultats des études et projet envisagé, définition des mesures d'accompagnement, ...
- Annoncés environ 10 jours avant, via flyers et affichages, réseaux sociaux et site Internet de la mairie

Des outils de communication existants ont été mobilisés, d'autres créés

- 6 mentions dans les différents bulletins municipaux de Pradelles chaque année (fin 2018, 2020, 2021)
- 1 livret d'information diffusé par un courrier à l'ensemble des habitants de Pradelles en 2021
- la mise en ligne d'un site Internet spécifique au projet en 2021
- Une adresse email dédiée pour contacter l'équipe projet tout au long de son élaboration



LA PARTICIPATION ET LES CONDITIONS D'ECHANGE AUX RENCONTRES

RENCONTRE	NOMBRE ET PROVENANCE DE PARTICIPANTS	CONDITIONS D'ECHANGES	SUITES DONNEES
3 PERMANENCES D'INFORMATION (octobre 2018, à Pradelles et Saint-Paul- de-Tartas)	39 personnes, habitants ou résidents secondaires de Pradelles et Saint- Paul-de-Tartas	Le format proposé a permis aux participants, d'avoir accès aux informations sur les réflexions en cours, d'échanger avec l'équipe projet et exprimer des attentes pour la suite du projet. D'après les 19 questionnaires de satisfaction renseignés, les retours sont positifs: 100% ont trouvé les permanences intéressantes, voire très intéressantes. Ce qu'ont apprécié les participants sur le format proposé: « accessibilité de l'équipe projet, réponses claires aux questions posées, démarche de discussion libre, pertinence des explications en amont des études de faisabilité » Les participants ont posé de nombreuses questions, en particulier sur le fonctionnement de l'éolien et le cadre de développement. Des attentes et des propositions ont aussi été formulées sur l'approche environnementale du projet et les suites de la concertation (cf. tableau suivant). Des participants ont notamment exprimé le souhait d'avoir accès pour la suite à des informations plus précises sur le projet, les études, les retombées économiques notamment.	municipal pour restituer et informer plus largement les personnes n'ayant pu participer aux permanences → Mise à disposition des kakémonos en mairie → A l'issue des études (2021), élaboration d'un livret
1 PERMANENCE (28 août 2021, en mairie de Pradelles)	17 personnes, habitants et résidents de Pradelles essentiellement ; 1 résident d'une commune voisine	Le format, adapté à la situation sanitaire, a permis aux participants d'avoir accès aux informations sur l'état d'avancement du projet, la démarche de travail, les résultats des études, échanger avec l'équipe projet et faire part de leurs remarques. La quasi-totalité des participants avaient connaissance du projet avant de venir (selon les 9 questionnaires remplis, près de la moitié l'étaient via le bulletin municipal, un tiers via les permanences de 2018).	 Mise à disposition des kakémonos en mairie Diffusion par courrier du livret d'information, dans les



		 → D'après les 9 questionnaires de satisfaction renseignés, le format de la permanence semble avoir répondu aux attentes des participants : les trois quarts étaient tout à fait satisfaits, 12% étaient satisfaits pour partie, 11% ne se sont pas prononcés. → Les sujets qui ont le plus intéressés selon le questionnaire : « Les explications précises (technique, descriptif, localisation, visibilité depuis Pradelles, chiffres sur les retombées économiques) » 	boites aux lettres de Pradelles.
		Comme pour les permanences de 2018, de très nombreuses questions ont été posées sur le fonctionnement de l'éolien, mais aussi sur le projet envisagé et la prise en compte de l'environnement et du paysage Des remarques ont également été formulées (cf. tableau ci-dessous).	
		Un livret d'information et de la documentation générale sur l'éolien ont été mis à disposition des participants.	
Atelier d'approfondissement en mairie de Pradelles (16 septembre 2021)	4 personnes, habitants et résidents secondaires de Pradelles	Le format, adapté à la situation sanitaire, a permis de présenter précisément le projet, la démarche de travail et d'échanger. → Compte-tenu de la faible participation, EDF Renouvelables a privilégié l'échange en partant des nombreuses questions et remarques des participants. → Un participant a indiqué ne pas avoir reçu le courrier d'annonce des ateliers	Rappel des 2 ateliers suivants via différents canaux de communication (flyers, affichages communaux, relais sur les réseaux sociaux de la mairie)
Atelier de définition des mesures d'accompagnement en mairie de Pradelles (30 septembre 2021)	13 personnes, habitants et résidents secondaires de Pradelles	Le format, adapté à la situation sanitaire, a permis de faire émerger de nombreuses idées de mesures d'accompagnement avec les habitants (cf. p. 28), en présence d'élus de Pradelles. Jean-Noël Borget, animateur, a facilité l'expression des participants sur les 2 questions qui leur étaient posées : quelles ressources de Pradelles sont à valoriser ? Comment pourraient-elles être valorisées dans le cadre du projet éolien ?	→ Idées et pistes de travail recensées par EDF Renouvelables et analysées au regard de leur compatibilité juridique et financière avec le projet.
		Une alternance des temps d'échanges en sous-groupes et avec toute la salle avait été envisagé pour animer les échanges. Les participants ont préféré une discussion avec toute la salle tout au long de l'atelier, ce format a donc été privilégié.	



Atelier de restitution des mesures d'accompagnement en	16 personnes (habitants et résidents	Le format, adapté à la situation sanitaire, a permis de restituer aux participants les mesures retenues par EDF Renouvelables et la mairie de Pradelles.	→ Intégration des mesures retenues dans l'étude d'impact
mairie de Pradelles (28 octobre 2021)	secondaires de Pradelles)	Les participants ont d'une manière générale pu de nouveau poser leurs questions sur l'énergie éolienne et le projet et faire part de leurs remarques. Des participants ont exprimé leur souhait de participer et suivre la mise en œuvre de ces mesures d'accompagnement.	Réflexions engagées avec la mairie sur les modalités d'association des habitants dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

LES AVIS EXPRIMES ET LES QUESTIONS POSEES PAR THEME

Lors de ces différents temps d'échanges, de nombreuses questions ont été posées, ainsi que plusieurs avis et remarques ont été exprimés. Ces questions et avis ont été recensés de façon la plus exhaustive possible par thèmes.

Les questions ont majoritairement portées sur la technologie éolienne et sur la prise en compte des spécificités environnementales et paysagères de Pradelles et ses alentours dans le projet.

THEME	PRINCIPALES QUESTIONS POSEES	AVIS EXPRIMES	SUITES DONNEES
Technologie éolienne et le fonctionnement du parc	 Composition et fonctionnement du parc Combien y aura-t-il d'éoliennes? Quelle hauteur? Quel est l'espacement entre 2 éoliennes? Où seront-elles installées? Les éoliennes seront-elles sur la ligne de crète? Quel est le lien du projet avec le parc de la Montagne ardéchoise? Quel est le bilan de production du parc de la Montagne ardéchoise? 	 Le démantèlement du parc en fin de vie doit être réalisé par EDF Renouvelables 	Renouvelables (entretien des accès, plateformes, éoliennes, maintenance, démantèlement en fin de vie) Explications sur la réglementation aéronautique et les nécessités de balisage des éoliennes



- Combien de temps dans l'année une éolienne tourne? Quelle vitesse de vent minimale pour confirmer la faisabilité ? Pourquoi parfois sont-elles à l'arrêt ? La production éolienne est-elle prévisible ?
- L'électricité est-elle stockée ? Où est-elle redistribuée ? Est-ce que cette installation peut contribuer à l'amélioration du réseau et réduire les coupures d'électricité ?
- Où s'effectue le raccordement? Est-il aérien ? Lignes à haute ou moyennes tensions ?
- Quels seront les chemins d'accès crées pour réaliser les travaux ? Quelles sont les installations (éoliennes, postes, ...) ?
- D'où viennent les éoliennes ?
- Les éoliennes utilisent-elles des terres rares ?
- Quelle est la durée de vie d'un parc ? Que se passe-til à la fin de l'exploitation ? Qui assume le démantèlement en fin d'exploitation ? Que devient le site en fin d'exploitation ?
- Quelles sont les contraintes/ réglementations à respecter pour développer un projet éolien? Quelles sont les contraintes liées à l'armée de l'air?
- Quelles sont les grandes étapes du développement d'un projet éolien ?
- Il y a-t-il des chutes d'éoliennes ?
- Comment entretient-on un parc éolien ? Qui entretient, sur quel périmètre, à quelle fréquence?
- Quelle est la durée des travaux ? Quand vont-ils commencer ?

Opportunité du projet et de sa localisation

- Pourquoi seront-elles localisées dans la forêt de la Chabassole ?

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Privilégier l'exploitation de la forêt, plus rentable pour la commune que l'accueil d'un parc éolien
- habitants d'articuler l'exploitation forestière avec le projet
- → Rencontre prévue avec l'ONF
- → Présentation des gains environnementaux de la production éolienne (ateliers, permanence, livret d'information, site internet)

→ Organisation d'un atelier de travail dédié à la démarche de développement du projet



	 Quels sont les avantages de l'éolien par rapport au nucléaire? Pourquoi ne pas mettre des panneaux photovoltaïques en toiture dans le bourg? Quels sont les objectifs nationaux et régionaux de développement de l'éolien? Où en est-on? Si le projet produit au-delà des besoins des habitants de la communauté de communes, quel intérêt de le développer? 		 → Partage des enjeux ayant conduit à une implantation forestière → Objectifs territoriaux de développement de l'éolien, et inscription du projet de Pradelles dans la démarche territoriale et nationale
Environnement et forêt	 Quel sera l'impact des éoliennes sur la forêt ? Quel défrichement est à prévoir ? Quel sera l'impact du projet sur la biodiversité de la forêt ? Quelles seront les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) ? Comment l'ONF va-t-il exploiter la forêt ? Les études seront-elles rendues publiques ? 	 Préserver la forêt, réduire le défrichement au maximum Valoriser et entretenir la forêt S'assurer de la compatibilité de l'exploitation forestière avec le projet Apporter la plus grande vigilance à la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans la forêt. 	 → Etude de la valeur écologique des boisements de la Chabassole par l'ONF (étude par protocole IBP) → Limitation au maximum du défrichement nécessaire à l'implantation du parc → Présentation à plusieurs reprises des enjeux naturalistes les plus importants (permanence, ateliers, livret d'information, site internet) → Proposition de mesures ERC adaptées et proportionnées aux enjeux → Partage des études lors de l'enquête publique, comme le prévoit la réglementation
Paysager et cadre de vie	 Quelle est la distance minimale des éoliennes aux habitations? Quelle sera la visibilité du projet depuis le village? Quelle sera la visibilité des éoliennes la nuit? Est-ce que les machines clignoteront? Quel sera l'impact de ce projet sur le label « Plus beaux villages de France » de Pradelles? Est-ce que les éoliennes font du bruit? Quel est l'impact sonore des machines, par rapport à la RN? Quel impact des ondes sur la santé? 	 Préciser dans les études le bruit supplémentaire à la route nationale qui sera généré par les éoliennes Valoriser les masques paysagers et naturels afin de réduire la visibilité du projet depuis le village Porter une attention paysagère à cette zone pour renforcer l'attrait touristique. 	 → Prise en compte du bruit ambiant dans l'étude acoustique, depuis les lieux de vie les plus proches → Implantation du projet au nord de la RN102, permettant de garder les masques végétaux et topographiques → Réduction du défrichement au maximum, qui permet de conserver le couvert végétal



	 Est-ce que ça impactera le réseau téléphonique / wifi ? Qui se charge de la réfection des routes empruntées, et de l'entretien des accès aux éoliennes ? Le projet sera-t-il compatible avec l'usage actuel de la forêt ? (promenade, vélo) 	 Créer un parcours de santé en lien avec le camping et l'étang, Installer des équipements sanitaires en partie en libre-service sur le site. 	présent entre les éoliennes et le bourg → Elaboration avec les habitants de mesures d'accompagnement bénéficiant au cadre de vie
Economie	 Quelles retombées économiques pour la commune ? Et pour la communauté de communes ? Quelle sera la répartition de la fiscalité ? Comment fonctionne le financement participatif ? La réduction de la facture EDF des usagers est-elle envisageable ? Comment fonctionne le tarif de rachat de l'électricité ? Quelle activité économique sera générée durant le chantier ? Est-ce que les éoliennes favorisent le tourisme ? Combien d'emplois sont créés en France grâce à l'éolien ? Les éoliennes auront-elles un impact sur la valeur des biens immobiliers ? 	 Faire preuve de transparence au sujet des gains pour la commune « La vue des éoliennes n'est pas un plus, mais l'apport d'argent pour la mairie est un plus » Développer des aménagements touristiques dans la forêt de la Chabassole 	 → Explicitation des retombées pour la commune à plusieurs reprises (ateliers, permanence, livret d'information, site internet) → Elaboration avec les habitants de mesures d'accompagnement bénéficiant au cadre de vie et à l'attractivité de la commune
Gestion de l'eau	 Quel impact du projet sur les nappes phréatiques et la ressource en eau ? Les fondations des éoliennes auront quelle profondeur ? 	- Prendre en compte les captages d'eau potable de Pradelles et leur bassin versant.	 → Etude hydrogéologique permettant d'intégrer les flux hydrauliques, captages et bassins versant au projet → Etude géotechnique préalablement au chantier, permettant de définir précisément le type de fondation adapté au site
Concertation	- Quand aura lieu l'enquête publique ?	- Transparence et communication régulière sur l'avancée du projet	→ Organisation de plusieurs temps d'échange au sujet du projet



	 Garder contact avec l'équipe projet lors des différentes étapes d'avancement Volonté de participer à l'élaboration des mesures d'accompagnement et à leur suivi de mise en œuvre Aller visiter un parc éolien existant afin de voir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. 	 → Mise en place d'un contact dédié (adresse mail) → Elaboration des mesures d'accompagnement du projet avec les habitants volontaires → Organisation future d'une visite d'un parc éolien en fonctionnement

LES PROPOSITIONS DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Lors du deuxième atelier de travail du 30 septembre 2021, les habitants de Pradelles ont pu participer à la définition des mesures d'accompagnement du projet. 2 questions leur ont été posées : quelles sont les ressources à valoriser à Pradelles ? Comment les valoriser dans le cadre du projet éolien ? Sont consignées dans le tableau ci-dessous l'ensemble des idées émises par les participants :

THEME	QUELLES SONT LES RESSOURCES A VALORISER A PRADELLES ?	COMMENT LES VALORISER DANS LE CADRE DU PROJET EOLIEN
Paysage	Les paysages autour de Pradelles (compte-tenu des changements apportés par le parc éolien)	Valorisation des points de vue depuis le village, en direction du village depuis le Rocher d'Ardennes notamment (Installation de tables d'orientations, de bancs,)
Nature	La forêt de la Chabassole, notamment le vivant (espèces végétales et animales,)	Entretien de la forêt, en assurer une meilleure gestion Créer un meilleur accès piéton à la forêt depuis le bourg (traversée de la route nationale) Aménager des panneaux pédagogiques, notamment sur les espèces présentes (Chouette,) Créer une maison forestière qui soit un lieu de découverte et de rencontre (information sur histoire du site de la Chabassole et intérêt de la foret dans toutes ses dimensions)



Tourisme	Patrimoine du village (15 monuments inscrits aux Monuments historiques, Pays d'Art et d'Histoire,)	Améliorer le réseau d'itinéraires de balade et de randonnées pour raconter l'histoire du village et son patrimoine. Mettre en scène le patrimoine du village via des éclairages, Créer des animations pour faire vivre le patrimoine (balades contées) Développer les services, commerces et hébergements pour favoriser le tourisme
Eau	Rôle de la Chabassole dans la ressource en eau, chemin de l'eau à Pradelles Fontaines	Créer un circuit des fontaines, Sensibiliser au « chemin » de l'eau depuis la forêt
Sols	Volcanisme Pierres du village	
Economie	Projet éolien	Réduire la facture d'électricité des habitants en parallèle du projet Maximiser les retombées fiscales pour la commune

Ainsi, les **mesures retenues**, après étude du cadre juridique et financier par l'équipe projet, présentées lors de l'atelier de restitution, sont les suivantes :

- Création d'une « Maison de la Forêt » : espace de pédagogie et d'éducation à la forêt
- Réutilisation au maximum sur place le bois prélevé pour l'implantation du parc
- Aménagement d'un point de vue sur le village depuis le Rocher d'Ardennes
- Rebalisage et entretien des sentiers forestiers existants
- Rebalisage du « Chemin de l'Eau » et création d'une boucle depuis la Chabassole jusqu'aux différentes fontaines de Pradelles
- Mise en place d'un financement participatif



4- LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES ENGAGEMENTS POUR LA SUITE

4-1- LES ENSEIGNEMENTS TIRES PAR EDF RENOUVELABLES FRANCE

Cette démarche d'information et de concertation a permis :

- **D'informer régulièrement sur l'état d'avancement du projet tout au long de son élaboration, et auprès d'acteurs variés** (habitants et résidents secondaires, communes d'implantation et limitrophes, Communauté de Communes, Département, Région, experts, ...) **par le biais de rencontres ou de communications**.
- De favoriser les échanges et l'expression des avis sur le projet par le grand public notamment.

Au total, les 7 rencontres organisées ont permis la participation d'environ 90 personnes, habitants ou résidents secondaires de Pradelles et Saint-Paul-de-Tartas essentiellement.

Ces rencontres ont permis à l'équipe projet de répondre aux nombreuses questions et interrogations posées sur le projet, et aux participants de mieux appréhender le fonctionnement de l'énergie éolienne, la façon dont avait été conçu le projet, et la prise en compte du paysage et la biodiversité en particulier.

Elles ont par ailleurs permis de recenser les sujets d'intérêt pour la population, ainsi que les attentes et remarques formulées par les participants.

D'enrichir le projet de la connaissance des acteurs

La localisation des éoliennes est notamment le fruit des échanges avec les experts biodiversité et patrimoine. L'Architecte des Bâtiments de France a à ce titre émis un avis favorable aux implantations qui lui ont été présentées.

- De définir un projet de territoire, en phase avec les attentes et préoccupations locales

Le pilotage resserré avec les communes de Pradelles et de Saint-Paul-de-Tartas a permis de guider dès le début des réflexions la démarche de travail et la conception du projet.

La participation des habitants et des élus a permis par ailleurs de définir des mesures d'accompagnement qui ont du sens et se mettent au service d'autres dimensions de la vie locale (loisirs et tourisme, valorisation du patrimoine et de la forêt, ...).



4-2- LES ENGAGEMENTS POUR LA SUITE

Pour la suite du projet, EDF Renouvelables s'engage à :

- Poursuivre des échanges étroits avec la commune de Pradelles pour les prochaines phases du projet
- Continuer à informer les communes limitrophes, le Département et la Région de son état d'avancement
- **Continuer à informer régulièrement** la population sur l'état d'avancement du projet et les étapes à venir (article dans les bulletins municipaux, enrichissement du site Internet du projet, ...), **communiquer plus largement les éléments de réponse apportés** à l'occasion des permanences et ateliers.
- Définir avec la commune de Pradelles à la façon dont la population pourra être associée au suivi et à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement retenues dans le cadre du projet
- **Proposer une visite grand public du parc des Barthes** à Freycenet-la-Tour (43), pour donner à voir un exemple concret de mise en place de mesures d'accompagnement dans le cadre d'un parc éolien voisin.



ANNEXES

ANNEXE 1 : DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-DE-TARTAS DU 26 SEPTEMBRE 2013

LUN/07/AVR/2014 14:28

MAIRIE ST PAULTARTAS

N' FAX:0471008849

P. 001/001

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

<u>DELIBERATION</u> <u>du Conseil Municipal de SAINT-PAUL-DE-TARTAS</u> Séance du 26 septembre 2013

N° 0076/2013

Date de Convocation:

19 septembre 2013

Nombre de Conseillers:
En exercice: 10

Présents : 06
Représentés : 02
Votants : 08

L'An Deux Mille Treize, le 26 septembre à quatorze heures zéro minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre voulu par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur, Max AUDIGER, Maire

PRESENTS: Mrs Max AUDIGER, Henri BILLOTET, Henri PRAT, Jean-Claude CHABALIER, Jean-Michel VALDENER, Mme Christine FORESTIER REPRESENTES: Mme Christèle GRAILLE par Christine FORESTIER et Guillaume LEAU par Henri BILLOTET

ABSENTS: Mr Cyril MONNIER, Mme Maryse VINCENT.

OBJET DE LA DELIBERATION : PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE / Annule et remplace la précédente 0056/2013

Monsieur le Maire fait lecture, aux membres du Conseil Municipal, des observations et remarques qu'il a reçu de monsieur le Préfet de la Haute-Loire quant à la délibération votée en juin dernier et relative au projet de parc éolien sur le territoire de la commune. Répondant aux desideratas de monsieur le Préfet, ladite délibération est annulée.

Monsieur le Maire reprend son exposé devant les membres du Conseil Municipal sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune, projet, envisagé par la société EDF EN FRANCE

Le Conseil Municipal, prend acte des remarques et observations de monsieur le Préfet de la Haute-Loire, ouï l'exposé de monsieur le Maire et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 08 voix Pour,

- ⇒ EMET un avis favorable de principe sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune et.
- ⇒ EMET un avis favorable à l'engagement d'études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus dit.



Pour extrait conforme Le Maire Max AUDIGER





ANNEXE 2 : DELIBERATION DE LA COMMUNE DE PRADELLES DU 12 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 08/03/2018 Nombre de membres

du Conseil : 14 en exercice : 14 Séance du 12 mars 2018

ayant pris part à la délibération : 12

Suite à la réunion du Conseil Municipal, dûment convoqué le sept mars deux mil dix-huit, n'ayant pu se dérouler faute de quorum, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont à nouveau réunis le douze mars deux mil dix-huit à dix-huit heures trente minutes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane BOURGON, Maire.

<u>Présents</u>: MM(Mmes) ROGUET Brigitte, CHAZE Daniel, ROBERT Alain, ROLLAND Raphaël, SABY Michel, VEYRET Roger.

<u>Représentés</u>: MM(Mmes) ANGLADE Alexandre, BRESSAN Stéphan, LYOTARD Elisabeth, MONTAGNE Laurent, SAGNARD Floriane.

Absents: MM CUBIZOLLE François, FAYOLLE Christophe.

Secrétaire de Séance : Mme ROGUET Brigitte

N° 2018 - 040

Objet : Projet de Parc Eolien sur le territoire de la Commune de Pradelles

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le « projet d'extension du parc éolien de la Montagne Ardéchoise en Haute-Loire » situé sur la Commune de Pradelles et Saint-Paul-de-Tartas, proposé par la société EDF EN France.

L'implantation d'éoliennes et ses servitudes concernent des terrains dont la Commune est propriétaire.

Conformément à l'article L2121-12 du CGCT, une note de synthèse explicative a préalablement été adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec la convocation au présent Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal parcourent ensemble la promesse de bail et de constitution de servitudes proposées par EDF EN France.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- <u>d'émettre</u> un avis favorable pour que la Société EDF EN France étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur le territoire de la Commune,
- d'émettre un avis favorable pour que la Société EDF EN France étudie la possibilité d'implanter un Parc Eolien sur des terrains appartenant à la Commune,
- <u>autorise</u> la Société EDF EN France à emprunter dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du projet éolien les chemins ruraux appartenant à la Commune et les voies publiques.

AR PREFECTURE

043-214301541-20180312-D_2018_040-DE

Regu le 06/04/2018





ANNEXE 3: DELIBERATION DE LA COMMUNE DE PRADELLES DU 19 **NOVEMBRE 2018**

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 14/11/2018

Nombre de membres du Conseil : 14

Séance du 19 Novembre 2018

en exercice: 14 ayant pris part à la délibération

L'an deux mil dix-huit, et le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à nouveau suite au quorum non atteint le 12/11/2018, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane BOURGOIN, Maire.

Présents: Mr BRESSAN Stéphan, Mr ROBERT Alain, Mme ROGUET Brigitte, Mr SABY Michel, Mr VEYRET

Représentés: Mr ANGLADE Alexandre, Mr CHAZE Daniel, Mme LYOTARD Elisabeth, Mr MONTAGNE Laurent, Mr ROLLAND Raphaël, Mme SAGNARD Floriane

Absents: Mr CUBIZOLLE François, Mr FAYOLLE Christophe

Secrétaire de Séance : Mme ROGUET Brigitte

N° 2018 - 105

Objet : Projet de Parc Eolien sur le territoire des Communes de Pradelles et Saint-Paul-de-Tartas

Monsieur le Maire expose à l'assemblée du Conseil Municipal le « projet du Parc Eolien de Saint-Paul-de-Tartas et Pradelles » situé sur les communes de Saint-Paul-de-Tartas et Pradelles, proposé par la société EDF EN

L'implantation d'éoliennes et ses servitudes concernent des terrains dont la commune est propriétaire.

Conformément à l'article L2121-12 du CGCT, une note de synthèse explicative ainsi qu'un exemplaire de la promesse de bail emphytéotique ont préalablement été adressés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec la convocation au présent Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal parcourent ensemble la promesse de bail et de constitution de servitudes proposée par EDF EN France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société EDF EN France sous réserves explicites en trois points :

- 1- payer à la Commune une compensation financière équivalente à l'exonération « ZRR » en cas de
- 2- tenir compte du projet d'une zone d'activité sur le site de prospection,
- 3- ouvrir l'investissement à un financement participatif.

AUTORISE Monsieur le Maire, dans le cadre des réserves énoncées, à signer les promesses de bail afférentes dans les limites du projet porté à notre connaissance.

AR PREFECTURE

043-214301541-20181119-D_2018_105-DE Regu le 27/11/2018





ANNEXE 4: DELIBERATION DE LA COMMUNE DE PRADELLES DU 17 MARS 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 11/03/2022

Nombre de membres du Conseil: 13

Séance du 17 mars 2022

en exercice: 13

ayant pris part à la délibération : 13

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents: MM(Mmes) ANGLADE Patrick, ASSENS Jean-François, FERET Stéphanie, FORESTIER Guillaume. LACAZE Olivier, LYOTARD Elisabeth, REPETTI Christine, RIEU Bernard, ROLLAND Raphaël, WICKE Annie.

Représentées : Mmes MACHELART Aglaé, ROBERT Aurélie

Présent invité: Laura HRBCEK, agent municipal

Secrétaire de Séance : WICKE Annie

N° 2022 - 022

Objet : Projet de parc éolien sur le territoire de la Commune de Pradelles

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le « projet du Parc Eolien de Pradelles » situé sur le territoire de la commune de Pradelles proposé par la société EDF RENOUVELABLES FRANCE, et les délibérations prises en Conseil Municipaux des 12 mars 2018, 19 novembre 2018 et 28 décembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la promesse de bail et de constitution de servitudes signée entre la Commune de Pradelles et EDF RENOUVELABLES FRANCE, le 13 mai 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'intégrer la parcelle cadastrée section AK numéro 10, sur la commune de Pradelles, à la Promesse de Bail et de constitution de servitudes du 13 mai 2019, pour des besoins d'accès au projet éolien. A ce titre, il expose l'objet de l'avenant à la promesse de bail et de constitution de servitudes proposé par EDF RENOUVELABLES FRANCE, visant à intégrer ladite parcelle au

Les membres du Conseil Municipal parcourent ensemble l'avenant à la promesse de bail et de constitution de servitudes proposée par EDF RENOUVELABLES FRANCE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par, 11 voix pour et 2 voix contre,

- 1 APPORTE son soutien au projet engagé par EDF RENOUVELABLES FRANCE
- 2 AUTORISE Monsieur le Maire, à signer avec la société EDF RENOUVELABLES FRANCE et ses filiales tout document afférent au projet, et notamment l'avenant à la promesse de bail et de constitution de servitudes relatif au projet.

AR Prefecture

043-214301541-20220317-2022 022-DE Reçu le 22/03/2022 Publié le 22/03/2022





ANNEXE 5: LETTRE D'ENGAGEMENT D'EDF RENOUVELABLES



EDF EN France

Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest 35, Boulevard de Verdun 34500 Béziers

Téléphone + 33 (0)4 67 62 07 93 Télécopie + 33 (0)4 67 62 09 35

Mairie A l'attention des membres du Conseil Municipal Rue du Jeu-de-Paume 43420 Pradelles

Béziers, 18 décembre 2018

Objet : Engagements d'EDF EN France concernant le projet éolien sur la commune de Pradelles

Mesdames, Messieurs,

EDF EN France et la commune de Pradelles ont initié en avril 2018 une étude de faisabilité pour la réalisation d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Pradelles.

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2018, le Conseil Municipal de Pradelles a adopté une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer avec EDF EN France des promesses de bail emphytéotique proposées par cette dernière en vue de l'implantation du projet sur le territoire communal. Cette délibération comporte toutefois trois réserves à la signature de ces promesses par Monsieur le Maire.

Dans ces conditions, EDF EN France s'engage par le présent courrier à satisfaire à ces trois conditions, à savoir :

- compenser financièrement la commune de Pradelles d'un montant équivalent aux exonérations fiscales au titre des Zones de Revitalisation Rurale (« ZRR »), dans l'hypothèse où celles-ci seraient sollicitées et octroyées à EDF EN France;
- prendre en considération le projet de création d'une zone d'activité au sein de la zone envisagée pour l'implantation des éoliennes;
- mettre en œuvre un financement participatif dans le cadre du développement ou de la construction de ce parc éolien.

Toutefois, afin que les promesses de bail emphytéotiques puissent valablement être signées en l'état par Monsieur le Maire, il apparaît nécessaire que, prenant en compte le présent courrier d'engagement, le Conseil Municipal puisse adopter une nouvelle délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les promesses de bail emphytéotique, sans réserve.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

David AUGEIX Directeur/Région Sud

SAS au capital de 100.500.000 euros 434.689.915 R.C.S. Nantorra

www.edf-renouvelables.com



ANNEXE 6: BULLETIN D'INVITATION AUX PERMANENCES DE 2018



Les énergies renouvelables vous intéressent ?

Vous souhaitez comprendre pourquoi EDF Renouvelables propose d'étudier un projet d'énergie éolienne ?

Vous avez des questions ou vous souhaitez vous renseigner sur la démarche imaginée avec vos communes ?

Nous aurons le plaisir d'échanger avec vous sur la démarche et nous répondrons à vos questions à l'occasion de 3 permanences d'information et de concertation.

VENEZ NOUS RENCONTRER:

Lundi 22 octobre 2018 en mairie de Pradelles

Mercredi 24 octobre 2018 en salle des fêtes de Saint-Paul-de-Tartas

Jeudi 25 octobre 2018 en salle des fêtes des Uffernets

EN ACCES LIBRE
DE 15H A 20H

RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS

SUR DEMANDE - DE 10H30 A 14H30 saint-paul-de-tartas.pradelles@edf-en.com 04.81.07.27.04 / CONTACT : THOMAS GALLAND

Rencontres organisées en partenariat avec :



Commune de Pradelles

Dans le prolongement des réunions de 2017, la municipalité et EDF Renouvelables souhaîtent vous convier à une permanence d'information autour du projet d'étude d'un parc éolien sur notre territoire afin de recueillir vos observations.

Monsieur Stéphane BOURGOIN, Maire de Pradelles



Commune de Saint-Paul-de-Tartas

Nous vous invitons à venir rencontrer l'équipe projet d'EDF Renouvelables et le CPIE du Velay lors des permanences d'information et de concertation qui auront lieu les 22, 24 et 25 octobre 2018.

Monsieur Michel ADAM, Maire de Saint-Paul-de-Tartas



CPIE du Velay

Le CPIE du Velay rassemble une équipe d'accompagnateurs de projets et de médiateurs très présents sur le terrain. La connaissance fine des territoires et des enjeux de la Haute-Loire donne sens et légitimité à son action depuis plus de 30 ans.

Pour ce projet éolien, le CPIE du Velay assure les conditions d'un dialogue réussi entre les différents acteurs du projet et la population locale. Cette concertation préalable permet ainsi à tous de s'exprimer et d'être écoutés. Elle favorise la compréhension mutuelle et les solutions collectives.



EDF Renouvelables

Producteur d'énergie verte, EDF Renouvelables est un pionnier et un acteur de référence des énergies renouvelables. Filiale d'EDF à 100%, EDF Renouvelables bénéficie de la pérennité et de l'assise d'un grand groupe national ancré durablement dans les territoires. EDF Renouvelables intervient à tous les stades du projet : sa conception, son financement, sa construction, l'exploitationmaintenance des installations puis du démantélement.





ANNEXE 7: KAKEMONOS UTILISES LORS DES PERMANENCES DE 2018











Des études pour comprendre les caractéristiques locales! En France, les projets éoliens sont encadrés par une législation très stricte qui implique de réaliser de nombreuses études qui permettent d'anticiper les impacts éventuels sur les milieux qui les entourent.

Le saviez-vous?

Études

Études paysagère. techniques

acoustiques

Études

Etudes environnementales

Pour un projet concerté et respectueux de son environnement local Il est essentiel qu'un projet se prépare en concertation avec la population c'est une étape majeure de sa conception.

Les grandes étapes d'un projet éolien







ANNEXE 8 : EXTRAIT DU BULLETIN MUNICIPAL DE PRADELLES DE DECEMBRE 2018 PRESENTANT LE PROJET EOLIEN



Projet éolien

Réfléchir ensemble sur notre projet éolien commun avec Saint-Paul-de-Tartas.

De quoi s'agit-il ?

La commune de Pradelles, la commune de Saint-Paul-de-Tartas et EDF Renouvelables mènent actuellement une réflexion autour d'un projet d'énergie renouvelable. Cette réflexion porte sur la création d'un parc éolien, dans le prolongement des installations du parc de la Montagne Ardéchoise, situées à Lavillatte et Lespéron.

Quelle démarche pour ce projet ?

Les communes de Saint-Paul-de-Tartas, de Pradelles et les équipes d'EDF Renouvelables ont à cœur d'élaborer un projet qui s'intègre au mieux aux spécificités locales. Cette démarche implique de réfléchir avec de nombreux acteurs (habitants, collectivités, ONF, services de l'État, experts conduisant les études, CPIE du Velay, etc.). C'est pourquoi un comité de suivi ainsi qu'une concertation préalable ont été initiés en 9018 et se poursuivront en 2019.



Où en est cette réflexion ?

EDF Renouvelables conduit actuellement des études sur l'ensemble des volets environnementaux afin de comprendre les spécificités du territoire. Ces études portent sur le paysage, les aspects socio-économiques, l'environnement sonore, la biodiversité, la ressource en eau, ainsi que sur les aspects techniques. C'est à l'issue de ces études en 2019, et d'une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, sections, habitants, ONF, associations, etc.), que le projet pourra être défini.

Quel est le rôle du comité de suivi?

Afin d'intégrer l'ensemble des acteurs du territoire à la réflexion autour de ce projet, un comité de suivi a été mis en place. Il réunit des

représentants des communes de Saint-Paul-de-Tartas et Pradelles, le Département, l'ONF, EDF Renouvelables, etc. Les rencontres de ce comité sont organisées et animées par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) du Velay.





Ce comité a pour rôle de suivre les avancées du projet et d'être force de proposition concernant ses différents aspects, tels que la concertation préalable, la réalisation des études ou encore les mesures d'accompagnement. Sa mise en place était souhaitée par les élus et EDF Renouvelables, afin d'imaginer avec le territoire un projet bien intégré dans son environnement.

Comment pouvez-vous participer à cette réflexion?

Les communes et les équipes d'EDF Renouvelables souhaitent permettre à l'ensemble des habitants de participer à la réflexion autour de ce projet. C'est pourquoi un dispositif de concertation préalable a été initié durant le mois d'octobre 2018. Ce dispositif de concertation est organisé et animé en collaboration avec le CPIE du Velay.

Celui-ci s'est traduit en 2018 par la réalisation de trois permanences d'information et de concertation les 22, 24 et 25 octobre à Pradelles, à Saint-Paul-de-Tartas et aux Uffernets. Ces permanences ont permis d'informer et de recueillir les avis et recommandations d'une quarantaine de personnes.

Ce dispositif de concertation se poursuivra au cours de l'année 2019 avec de nouvelles rencontres afin d'échanger sur la conception du projet. Nous ne manquerons pas de vous en informer afin de vous permettre d'y participer. Dans l'attente, les supports de présentation du projet utilisés lors des permanences (les kakémonos) ainsi que deux livrets de concertation sont à



votre disposition en Mairies de Pradelles et de Saint-Paul-de-Tartas. Ceci, afin de vous permettre de vous informer sur ce projet et de nous faire part de vos interrogations et de vos remarques.

Vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires ?

Les équipes d'EDF Renouvelables se tiennent à votre disposition pour tout renseignement. Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante

saint-paul-de-tartas.pradelles@edf-en.com ou par téléphone au : 04 81 07 27 04



ANNEXE 9: EXTRAIT DU BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL DE PRADELLES D'OCTOBRE 2020

Commission Ruralité Élu responsable : Alain Robert

La commission ruralité a en charge une vision de l'ensemble de la commune et devra intervenir tant sur l'accompagnement de l'économie agricole et forestière que sur la fréquentation touristique liée à ces milieux.

- -Il reste nombre de chemins ruraux à réhabiliter, comme vu dans la commission travaux, et il nous apparaît nécessaire d'ouvrir des sentiers oubliés ou non praticables.
- -La gestion des biens ruraux communaux et sectionnaux est nécessaire, pour cela un travail est à engager.
- -La ligne Enédis Langogne Pradelles est vétuste, un rapprochement avec le gestionnaire est en cours.
- -La forêt communale attire toujours notre attention, les services de l'ONF sont distants dans la gestion de notre patrimoine, cette commission travaillera aussi à résoudre cette situation qui est loin d'être satisfaisante.
- -Nous défendons le projet de zone d'activité sur la Chabassole que porte le PLUI en cours de validation.
- -Le projet éolien suit son cours, dès que les zones d'implantations seront définies, celles-ci seront communiquées à la population afin de pouvoir se positionner sur l'ensemble du projet.
- -Pour finir, nous avons à l'esprit la protection de la ressource en eau, des zones de captage, ainsi que du traitement des effluents.

Les chantiers à mener sont nombreux et importants pour la qualité de vie dans notre commune, nous vous invitons à porter vos points de vue et vos idées dans cette commission.





ANNEXE 10 : EXTRAIT DU BULLETIN MUNICIPAL DE DECEMBRE 2020 DE PRADELLES PRECISANT LES ACTUALITES DU PROJET

Nous avons beaucoup à faire et cette nouvelle année vous associe à un redémarrage nécessaire alliant environnement et aménagement rural.

Notre commune s'étend du bourg de Pradelles auxvillages et fermes environnants sur plus de 17km² de territoire avec nombre de chemins ruraux à entretenir pour un usage agricole, de sentiers à maintenir ouverts pour la randonnée, sans oublier une vallée de l'Allier à reconsidérer comme un atout.



Des inscriptions budgétaires ont été dirigées dès juillet à cet effet suite aux multiples dégâts de juin, d'autres le seront dès cette année pour achever les parcours qui le nécessitent encore.

Une réflexion aboutie en terme de maîtrise foncière nous impose de travailler sur une protection des sources, un cheminement entre le bas du bourg et le village du fait de l'absence de trottoir sur le pont de la RN88, la solution serait de créer un passage de la route de la gare à la RN en milieu agricole.

L'urbanisme est en constante évolution avecun PLUI qui devrait s'imposer dès ce début d'année ; de nombreux immeubles changent de propriétaires avec de beaux projets à venir pour certains. De son côté le conseil acte un travail de propositions de réhabilitations sur les espaces publics où les habitants seront associés.

Des perspectives de terrains à bâtir sont travaillées pour une mobilisation à court terme afin d'installer de nouveaux habitants à Pradelles.



La forêt de Chabassolle reste un sujet d'interrogation face à la gestion distante de l'ONF. Vous n'ignorez pas le dossier déjà présenté sur le mandat précédent d'une possibilité d'extension du champ éolien sur notre territoire, nous considérerons tous les aspects: visuels et environnementaux, impact forestier, considération des services de l'état et des PBVF, financiers au regard des recettes attendues.

Cette année 2020 est terrible dans le sens où elle nous isole sans possibilités de réunir la commission pour des échanges avec un partage d'idées nécessaires pour des prises de décisions en conseil municipal.

Les budgets seront dirigés en fonction des besoins qui nous apparaissent en considération des recettes attendues.

Meilleurs voeux à vous tous pour cette nouvelle



4 Vie de la commune



ANNEXE 11: EXTRAIT DU BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL DE PRADELLES DE JUIN 2021 PRECISANT LES ACTUALITES **DU PROJET**

Commission Ruralité

Élu responsable : Alain Robert

Vous gardez en mémoire la première phase de réhabilitation de chemins ruraux dégradés par les intempéries de juin 2020 ; une deuxième phase de travaux est programmée pour cet été sur les chemins périphériques au bourg pour améliorer les accès et promenades découvertes d'alentours méconnus.



La commune s'est portée acquéreur de parcelles foncières en partenariat avec la SAFER pour anticiper la sécurisation du carrefour «RN88 et 102», du périmètre des captages ainsi que pour la création d'une zone de croisement au départ de la route de la gare.



Par ailleurs des espaces publics ont été néttoyés par nos services pour améliorer l'image du village et permettre des zones de stationnement de proximité.

Nous vous communiquons des informations sur le dossier éolien porté par EDF/ER que nous accompagnons en étroite relation avec l'ABF et les services de l'état :

La commune de Pradelles et EDF Renouvelables se fixent l'objectif de produire une énergie renouvelable, tout en préservant les atouts du territoire : patrimoine, paysage, biodiversité... Le projet se trouve dans la continuité des éoliennes existantes situées sur la commune de Lespéron.

Depuis 2018, l'équipe d'EDF Renouvelables a mené, avec l'appui d'experts indépendants, de nombreuses études afin de concevoir le projet le plus adapté aux spécificités du bois de la Chabassole et de ses environs. EDF Renouvelables a aussi travaillé étroitement avec la mairie, et rencontré régulièrement les acteurs locaux (Communauté de communes, services de l'Etat, ONF...) pour esquisser un projet compatible avec les attentes locales. Les échanges avec les habitants vont se poursuivre!

Les permanences organisées en 2018 ont permis de vous rencontrer et recueillir vos premières contributions et avis.

Où en est le projet ? A quoi pourrait-il ressembler ? Comment a-t-il été pensé ? Au-delà des retombées économiques, quelles perspectives et quels atouts ce projet pourrait offrir au village?

Les élus de Pradelles et l'équipe d'EDF Renouvelables vous proposeront prochainement des temps d'échanges pour vous informer, répondre à vos questions et recueillir vos remarques et contributions.

Pour tout renseignement: pradelles@edf-re.fr



ANNEXE 12: EXTRAITS DU BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL DE PRADELLES DE SEPTEMBRE 2021 PRECISANT LES ACTUALITES DU PROJET

INTRODUCTION

Ce nouveau bulletin d'informations découle du travail des commissions, de l'investissement des services à la mairie, le tout sous la responsabilité des élus.

Nous sommes heureux de vous annoncer le maintien du label des Plus Beaux Villages de France qui a mobilisé notre conseil municipal depuis son installation. Nous devons néanmoins repasser devant la commission qualité des PBVF en juin prochain pour valider cette reconduction.

Notre forêt de la Chabassole va être reconsidérée à sa juste valeur par nos gestionnaires de l'ONF et le dossier éolien qui la concerne suit son cours en toute transparence. Notre commune a grand besoin de recettes pour sortir Pradelles de sa torpeur.

L'activité communale fonctionne à un rythme élevé sur les études à mener concernant les travaux et aménagements qui s'imposent. Vous avez pu constater pas mal d'améliorations que nous inscrivons en partenariat avec nos administrations et en liens étroits avec notre ABF.

Pour ce qui est des finances publiques communales, il y a encore lieu de s'inquiéter sur la capacité d'investissement. Espérons que l'on aura des co-financements importants sur les dossiers en instruction que vous allez découvrir à la suite du bulletin.

Nous remercions Gérard de Vival et lui souhaitons une bonne continuation.

Ainsi, nous sommes ravis d'accueillir les nouveaux propriétaires de Vival et de la Brasserie du Musée.

Nous vous souhaitons un bel automne sans "covid" pour profiter de notre belle commune de Pradelles.

Pour le conseil municipal, Alain ROBERT

DERNIERE MINUTE:

Nous venons d'apprendre la possibilité de délocalisation de La Renouée qui a porté une candidature pour l'occupation d'une structure sur la commune de Chadron. Il n'est pas question de rester muet ou d'abonder devant cet état de fait. Les élus se mobilisent dans l'anticipation d'une suite préservant sur place les intérêts de nos structures (ITEP et Renouée) tout comme ceux de notre collectivité de Pradelles.

Laurine POUSSE a été recrutée récemment au sein de notre équipe administrative pour un contrat de 2 ans en alternance afin de valider son BTS.



COMMISSION RURALITÉ

ÉLU RESPONSABLE : ALAIN ROBERT

- Dossier éolien : La concertation avec la population est en cours au travers d'ateliers sur le projet à la recherche de mesures compensatoires pouvant être mobilisées. Des opinions parfois contraires se manifestent et malgré cela de belles propositions voient le jour dans des domaines valorisant le village. Vous serez régulièrement informés de la suite donnée au projet. Prochain atelier le 28/10 à 18h30
- Forêt de la Chabassole : Élus et agents se sont investis dans la recherche du plan de gestion de la forêt auprès de l'ONF établi en 2013 , nous avons enfin pu obtenir un véritable interlocuteur et nous allons sur un déblocage de la situation nous permettant d'agir rapidement avec une gestion appropriée.
- Chemins ruraux : Dès cet hiver les cheminements autour du village (côté sud) seront requalifiés pour permettre une circulation piétonne de qualité adaptée au plus grand nombre de promeneurs. L'entreprise Massebeuf aura en charge la réalisation de ces travaux avec l'emploi de matériaux gracieusement offerts par M. Gauthier du Mazigon.
- EPF (établissement public foncier): La convention signée avec cet établissement permettra de pouvoir acquérir à terme des parcelles constructibles. Une maîtrise d'œuvre aura à charge le dossier afin d'aboutir à la création d'un lotissement communal pour attirer de nouveaux habitants et conforter notre école.
- Chemins litigieux: Il y a lieu de régulariser les problématiques de chemins ruraux inaccessibles ou déplacés en relation avec des usages agricoles, La mairie veillera à ne pas perturber la continuité des parcours et travaillera en concertation avec les propriétaires et exploitants.
- Portail de St Clément : Celui-ci est sur le domaine privé de la commune. La parcelle devra être délimitée avec précision et la commission aura à charge de mettre en place des mesures de protection avec l'accompagnement des bâtiments de France (ABF). Ces démarches seront une valeur ajoutée pour le patrimoine de notre commune.



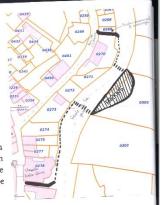
ANNEXE 13 : EXTRAIT DU BULLETIN MUNICIPAL DE DECEMBRE 2021 DE PRADELLES PRECISANT LES ACTUALITES DU PROJET

Commission Ruralité

Notre commission travaille sur tout le territoire communal, elle finalise les démarches et travaux en cours et anticipe ceux à conduire.

Les chemins au-delà du village vont être repris et stabilisés par l'entreprise Masseboeuf afin de permettre une circulation piétonne sur les parcours de proximité. Les matériaux sont mis à disposition par Mr Gauthier du Mazigon que nous remercions.

Deux accès au départ du tout nouveau parking de la route de la gare vont être envisagés afin de créer un cheminement piéton sous la Chapelle Nt/Dame d'une part et en direction de la rue de l'Entressac d'autre part au travers d'un jardin communal à aménager.





Le site inscrit de St Clément mérite toute notre attention. Des élus entourés par les personnes compétentes en matière de patrimoine se rendront sur place pour envisager des mesures de protections et d'entretien du site pour une appréciation publique de cette démarche. La parcelle en question sera délimitée sur le terrain en concertation avec le propriétaire riverain.

Un lotissement à créer permettra à de nouveaux arrivants de s'installer en périphérie du bourg (quartier du Passerand). L'EPF (établissement public foncier) porte l'acquisition de deux parcelles constructibles pour ensuite les rétrocéder à la commune dans des délais impartis. Huit à dix lots pourraient être mis en vente dès le permis d'aménager acquis et la viabilisation terminée. Le prix sera à déterminer au vu des dépenses engagées sans prise d'intérêts par la commune.

La gestion forestière de la Chabassole va connaître une phase active d'exploitation des ressources en liens étroits avec l'ONF que nous avons mobilisé sans attendre depuis 2020. Les premières recettes liées aux ventes de bois sont attendues pour 2023.

Le dossier éolien qui la concerne suit la procédure réglementaire en vigueur, elle est portée par EDF Renouvelable depuis le début en 2018 et porte sur quatre mâts positionnés dans le respect des contraintes environnementales et avec les préconisations de M. l'Architecte des Bâtiments de France pour un impact moindre.

Vous aurez la possibilité de donner vos opinions dans l'enquête publique à venir, lors des échanges et réunions publiques sur ce dossier éolien. Chacun a pris connaissance du projet et de sa construction mais quelques personnes ont constitué une association d'opposition à ces implantations. Il nous apparaît que celle-ci occulte la réalité du dossier de l'instruction et s'attache sur une forme de désinformation pour des raison partisanes qui alimentent la controverse. Ce sujet sera repris en toute transparence dans une page dédiée aux problématiques rencontrées dans différents domaines.



ANNEXE 14 : FLYER D'INVITATION A LA PERMANENCE D'INFORMATIONS D'AOUT 2021 ET RELAI SUR LES RESEAUX SOCIAUX DE LA MAIRIE DE PRADELLES







ANNEXE 15 : ANNONCE DE LA PERMANENCE DU 28 AOUT 2021 A PRADELLES SUR LES RESEAUX SOCIAUX ET SUR LE SITE DE LA MAIRIE

















ANNEXE 16: COURIER D'INVITATION AUX ATELIERS DE CONCERTATION DISTRIBUE DANS LES BOITES AUX LETTRES DES PRADELAINS EN SEPTEMBRE 2021



69009 LYON



A l'attention des habitants de Pradelles

Objet: Projet éolien de Pradelles – invitation aux ateliers de concertation organisés dans le cadre du développement du projet

Madame, Monsieur,

Depuis 2018, EDF Renouvelables s'est associé à la commune de Pradelles, pour mener une réflexion sur une extension du parc éolien de la Montagne ardéchoise, sur le territoire de la commune.

Des premières permanences ouvertes aux habitants ont été l'occasion en 2018 de vous informer sur le projet, répondre à vos questions et recueillir vos premières remarques et contributions. Depuis, l'équipe d'EDF Renouvelables mène, avec l'appui d'experts indépendants, de nombreuses études afin de concevoir un projet conciliant production d'énergie renouvelable et préservation des atouts du territoire. Nous avons aussi travaillé étroitement avec la mairie, et rencontré régulièrement les acteurs locaux (Communauté de communes, services de l'Etat, Architecte des Bâtiments de France...) pour esquisser un projet en phase avec les attentes locales.

Où en est le projet ? À quoi pourrait-il ressembler ? Comment a-t-il été pensé ? Quelle(s) opportunité(s) pour Pradelles ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Le 28 août dernier, la permanence organisée dans les locaux de la mairie de Pradelles a été l'occasion de vous informer sur l'état d'avancement du projet, échanger et répondre à vos questions.

Nous avons le plaisir de vous communiquer le livret d'information distribué à l'occasion de cette permanence.

Nous serions par ailleurs très heureux de poursuivre les échanges avec vous à l'occasion des trois ateliers qui vous sont proposés. Vous en trouverez le programme ci-après.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous pourrez porter à cette démarche, et nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez également retrouver toutes les informations liées au projet, ainsi que ses actualités, sur le site internet dédié : parc-eolien-pradelles.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le conseil municipal, Alain Robert





Projet éolien de Pradelles - PROGRAMME DES ATELIERS



ATELIER 1 : LA DEMARCHE DE CONCEPTION DU PROJET

Le projet éolien vise à concilier production d'énergie renouvelable et préservation des atouts et spécificités du territoire : paysage, patrimoine, biodiversité, ressource en eau...

Depuis 2018, EDF Renouvelables mène de nombreuses études et rencontres pour atteindre cet objectif.

Quelles études ? Quelles rencontres ? Comment ont-elles guidé les choix d'implantation des éoliennes ? Comment les spécificités du territoire ont-elles été prises en compte dans le projet ?



Participez à cet atelier pour en savoir plus sur la démarche de travail, réagir et poser vos questions!



Le jeudi 16 septembre 2021 de 18h30 à 20h30 en mairie de Pradelles



Pour des questions d'organisation : inscription nécessaire avant le 14/09 au 06 03 61 68 08 ou en envoyant un message à l'adresse pradelles@edf-re.fr



ATELIER 2 : DEFINITION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Les mesures d'accompagnement complètent les mesures réglementaires de réduction et de compensation des impacts.

Leur spécificité ? Mises en place sur la commune d'accueil du parc éolien, elles doivent avoir un lien avec lui. Elles sont l'occasion par exemple d'améliorer le cadre de vie des habitants ou des usagers du site. Elles peuvent concerner plusieurs domaines : énergétique, écologique, touristique, récréatif, paysager, pédagogique, social...

EDF Renouvelables tient à s'engager en faveur de la vie locale, en accompagnant des projets de développement durable.



C'est avec vous que nous pourrons imaginer les mesures les plus utiles. Parlons-en !



Le jeudi 30 septembre 2021 de 18h30 à 20h30 en mairie de Pradelles



Pour des questions d'organisation : inscription nécessaire avant le 28/09 au 06 03 61 68 08 ou en envoyant un message à l'adresse pradelles@edf-re.fr

→ Atelier 3 au verso



ATELIER 3: RESTITUTION SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Après avoir échangé avec vous lors de l'atelier n°2 autour les mesures d'accompagnement qu'il serait pertinent de mettre en place à Pradelles en lien avec le parc éolien, EDF Renouvelables se penchera sur les différentes suggestions qui auront émergé.

Le cadre réglementaire des mesures d'accompagnement est en effet très précis, et nécessite un temps d'étude des propositions au regard de plusieurs aspects : techniques, juridiques, financiers, partenariaux...

Ce troisième temps nous permettra de poursuivre les échanges autour de ces mesures et de leur mise en place.



Après avoir proposé des mesures pour accompagner le projet, venez nous accompagner pour imaginer leur mise en œuvre!



Le jeudi 28 octobre 2021 de 18h30 à 20h30 en mairie de Pradelles



Pour des questions d'organisation : **inscription nécessaire avant le 26/10** au 06 03 61 68 08 ou en envoyant un message à l'adresse pradelles@edf-re.fr



ANNEXE 17 : LIVRET D'INFORMATIONS DISTRIBUE AUX HABITANTS DE PRADELLES DANS LEURS BOITES AUX LETTRES EN SEPTEMBRE 2021







ÉDITO

Le mot du maire

→ La commune de Pradelles fut ambitieuse et se doit de l'être encore aujourd'hui.

La production d'énergie est une nécessité sur notre territoire comme partout ailleurs, cela relève d'une soli darité nationale. L'éolien est présent sur les territoires voisins sans que cela n'altère durablement la perception de notre qualité environnementale et paysagère.

Nous sommes conscients des enjeux et perceptions qu'un projet d'exploitation éolien peut générer sur notre commune

Il nous appartient de concilier l'environnement, l'économie, le tourisme et le patrimoine. Depuis toujours nos prédécesseurs se sont attachés à préserver notre patrimoine tout en étant attentifs à ne pas passer à côté de la modernité.

Pradelles est à la croisée des chemins de trois

départements, sur un axe routier majeur et dans un environnement rural tourné vers le tourisme et l'agriculture. Une extension du parc déjà existant en Ardèche semble être une réelle chance de profiter de ressources financières à l'échelle de notre commune et au-delà de notre territoire communautaire et départemental. L'agriculture n'est en rien pénalisée par ces implantations à Pradelles: ce dossier est respectueux de la loi NOTRe qui est très restrictive en matière de consommation d'espace agricole et naturel.

Pour le conseil municipalAlain Robert, Maire de Pradelles





→ En 2018, des premières permanences ouvertes aux habitants ont été l'occasion de vous informer sur le projet, répondre à vos questions et recueillir vos premières remarques et contributions.

Depuis, l'équipe d'EDF Renouvelables mène, avec l'appui d'experts indépendants, de nombreuses études afin de concevoir un projet conciliant production d'énergie renouvelable et préservation des atouts du territoire : patrimoine, paysage et biodiversité.

Nous avons aussi travaillé étroitement avec la mairie, et rencontré régulièrement les acteurs locaux (Communauté de communes, services de l'Etat, ONF, Architecte des Bâtiments de France...) pour esquisser un projet en phase avec les attentes locales.

Où en est le projet ? À quoi pourrait-il ressembler ? Comment a-t-il été pensé ? Quelle(s) opportunité(s) pour Pradelles ?

Nous souhaitons à travers ce document et les rencontres à venir vous informer des avancées du projet, de notre démarche d'étude et poursuivre les échanges sur les perspectives que pourrait offrir le projet éolien de Pradelles, au-delà de la production d'énergie renouvelable.







CHAPITRE 1

LE PROJET ÉOLIEN DE PRADELLES: L'ESSENTIEL EN 6 QUESTIONS

Plan du chapitre

Quels sont les chiffres clés du projet ?	p.
Où seraient situées les écliennes?	p.
Pourquoi développer un parc éclien à Pradelles?	p.8-
Quel est le calendrier provisoire du projet?	p.10-1
Qui est EDF Renouvelables?	p.12-1
Comment le territoire a-t-il été associé	p.14-1







QUELS SONT LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET? Les retombées

Les caractéristiques du projet

4 EOLIENNES

Nombre de machines



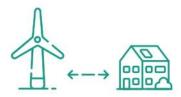
de hauteur totale des machines, pour 101 m de diamètre du rotor



de puissance totale des machines, soit 3 MW de puissance unitaire

6





L'implantation

PRADELLES

Commune d'implantation

800 M

de distance entre les machines et les premières habitations

L'énergie



28 300 MWH

de production annuelle



La consommation électrique hors chauffage de 14 850 habitants

1446



tonnes de CO2 évitées par an Réduction des émissions de gaz à effet de serre

pour le territoire

+ DE I50 000 €

de retombées fiscales annuelles pour les collectivités (commune, communauté de communes, département et région)

+ DE 42 000 € / AN

pour la commune de Pradelles (location des terrains)



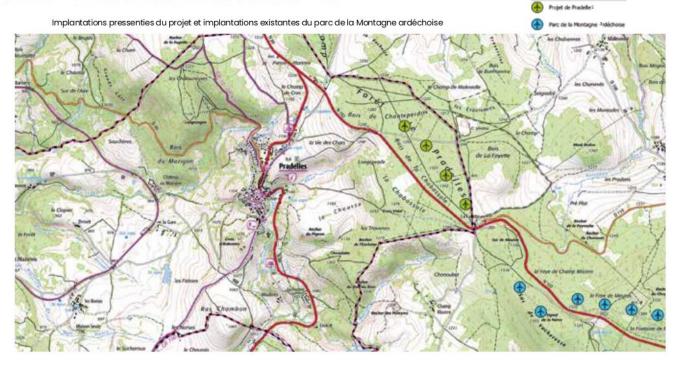
OPPORTUNITÉS

pour le territoire

- Contributions d'entreprises locales au chantier
- Mesures d'accompagnement diverses, restant à définir (exemple : création de parcours pédagogiques, financement participatif...)



OÙ SERAIENT SITUÉES LES ÉOLIENNES?



7 L'ESSENTIEL EN 6 QUESTIONS



POURQUOI DÉVELOPPER UN PARC ÉOLIEN À PRADELLES?

La commune de Pradelles et EDF Renouvelables s'engagent au service de la transition énergétique

Le projet éolien répond pleinement aux **objectifs de transition énergétique** et de lutte contre le changement climatique fixés par la France depuis 2015. Il produira de l'électricité à partir du vent, **sans émettre de CO**₂.



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE PRADELLES

Un gisement de vent propice à la production d'énergie éolienne

Le plateau baptisé « le Bermudes des Cévennes », situé à la croisée de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Loire, est caractérisé par son vent : la burle. Ce vent froid du Nord, particulièrement violent en période hivernale et paralysant parfois la montagne, se met ici au service de la production d'une électricité propre. Le souffle du vent ardéchois permet aux parcs éoliens de la région d'atteindre de hauts niveaux de production électrique, qui contribuent à l'approvisionnement énergétique national.



La volonté de développer un projet qui bénéficie au territoire

EDF Renouvelables a la volonté de soutenir l'activité économique locale à chaque phase du projet : au moment de son développement et de sa construction, mais aussi tout au long de l'exploitation des machines.

- Depuis le lancement du projet, l'équipeprojet a mobilisé des experts basés dans un périmètre proche de la zone considérée pour mener à bien les études (Clermont-Ferrand, Saint-Etienne);
- Puis, une hausse de l'activité
 économique est à prévoir lors de la
 phase chantier, avec notamment la
 présence d'équipes générant des nuitées
 et des repas, mais aussi la participation
 d'entreprises locales et régionales à la
 réalisation de certains lots du chantier de
 construction;
- Enfin, un parc éolien contribue à la création d'emplois locaux, liés à l'exploitation et à la maintenance des installations. À titre d'exemple, une antenne de maintenance a été créée

à Saint-Etienne-de-Lugdarès par le constructeur Enercon, qui a équipé le parc éolien de la Montagne ardéchoise. Depuis, cette antenne de maintenance a reçu des demandes d'autres parcs aux alentours, entraînant l'arrivée de nouvelles familles sur le plateau.

À Pradelles, l'installation du parc éolien permettra de bénéficier de retombées financières : la location des terrains pourrait rapporter 42 000 € par an à la commune de Pradelles. En complément, les retombées fiscales s'élèveraient à environ 150 000 € par an, réparties entre la commune, la communauté de communes Cayres Pradelles, le département et la région, soit 5.7 millions d'euros sur la durée de vie du parc.

Ces retombées pourront être utilisées pour accompagner des projets communaux et associatifs, permettant d'inscrire le projet éolien dans une démarche plus globale d'aménagement du territoire.

Les différents potentiels seront à **explorer ensemble**, lors des rencontres qui seront organisées ultérieurement autour du projet.

L'ESSENTIEL EN 6 QUESTIONS



QUEL EST LE CALENDRIER DU PROJET?

AVRIL 2018

Délibération de la commune de Pradelles en faveur du lancement des études.

JUIN À DÉCEMBRE 2018

Organisation de comités de suivi du projet avec les élus locaux.



OCTOBRE 2017

Organisation d'une réunion publique par les élus de Pradelles, au sujet de l'opportunité d'un projet éolien sur la commune.

10



AVRIL 2018

Lancement des études.



NOVEMBRE 2018

Organisation de 3 permanences publiques pour informer et échanger avec les habitants.

DÉCEMBRE 2018

Délibération de la commune de Pradelles en faveur du projet.



Calendrier prévisionnel



ÉTÉ/AUTOMNE 2021

Nouvelles rencontres avec les habitants et finalisation du projet.

2022 - 2023

Instruction et obtention de l'autorisation par les services de l'Etat, enquête publique.



2024-2045/2050

Exploitation, démantèlement et recyclage des éléments du parc ou rééquipement.

2019 À 2021:

Définition du projet grâce à la poursuite des études, et des rencontres avec les acteurs locaux (communauté de communes, services de l'État, Architecte des Bâtiments de France...).



FIN 2021

Dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture.

2023

Préparation du chantier et construction.





QUI EST EDF RENOUVELABLES?

EDF Renouvelables, un acteur majeur des énergies renouvelables en France

EDF Renouvelables est une filiale à 100% du Groupe EDF dont la mission consiste à **transformer les ressources naturelles et renouvelables (vent, soleil) en électricité**.

EDF Renouvelables a la particularité d'intervenir comme opérateur global : ses équipes sont présentes pour développer, construire puis assurer l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de ses parcs éoliens et solaires.

Ses capacités installées en France atteignaient en juin 2020 1675 MW pour l'éolien (un peu plus de 10 % du volume national) et 340 MW pour le solaire (presque 4 % du volume national). En ce qui concerne spécifiquement l'énergie éolienne, EDF Renouvelables a développé ou acquis en France plus de 80 parcs. Elle compte plus de vingt ans de métier dans la conception de parcs éoliens.





Une agence dédiée au développement et au suivi des projets éoliens et solaires en Auvergne Rhône-Alpes a ainsi été créée en 2017 à Lyon. Composée de chefs de projet et d'un pôle d'experts (chargés d'environnement, de concertation, cartographie, ...), ces équipes sont en charge de la conception et du développement du projet de 4 éoliennes à Pradelles, et travaillent en lien étroit avec les élus de la commune.

EDF Renouvelables à la volonté de répondre aux préoccupations locales. En Auvergne Rhône-Alpes, par exemple, chaque parc éolien prend en compte les spécificités du territoire :

- Le parc éolien des Barthes à Freycenetla-Tour en Haute-Loire à 30 km de Pradelles (6 éoliennes) a bénéficié d'aménagements des abords du parc pour des activités de loisirs et de tourisme. La gestion des milieux naturels y est aussi renforcée ; (p. 34)
- Le parc éolien de la Montagne ardéchoise en Ardèche (29 éoliennes) a permis de soutenir l'économie et les emplois locaux;
- Le parc éolien du Beaujolais Vert dans le Rhône (4 éoliennes) a bénéficié du financement participatif des habitants.
 En finançant ce projet de territoire, les contributeurs réalisent un placement de leur épargne qui a du sens. (p. 38)



COMMENT LE TERRITOIRE EST-IL ASSOCIÉ AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET?

Un projet construit avec le territoire

Dès les prémices du projet, EDF Renouvelables a souhaité être accompagné par une association locale, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Velay, pour mettre en place une démarche de dialogue avec les acteurs locaux et les habitants.

Ainsi, de juin à décembre 2018, le CPIE du Velay a animé un **comité de suivi, mis en place pour suivre les avancées du projet et être force de proposition sur le processus de concertation et la réalisation des études.**

Un comité composé de : EDF Renouvelables, la mairie de Pradelles, la mairie de Saint-Paul-de-Tartas, le Conseil départemental, l'Office National des Forêts et la Direction Départementale des Territoires Haute-Loire.





Par ailleurs, le CPIE du Velay a accompagné EDF Renouvelables dans l'organisation de temps de rencontres avec les habitants sous la forme de trois permanences d'information.

Elles se sont tenues en octobre 2018, successivement à Pradelles, Saint-Paul-de-Tartas et aux Uffernets.

Des moyens ont été mis en œuvre afin d'informer les habitants du dispositif :

 Bulletins d'annonce des permanences postés dans les

15

- boîtes aux lettres de Pradelles et de Saint-Paul-de-Tartas et diffusés chez les commercants ;
- Mise à disposition en mairies de Pradelles et de Saint-Paul-de-Tartas des supports de présentation du projet utilisés lors des permanences (kakémonos) ainsi que deux livrets de concertation pour consigner interrogations et remarques;
- Information régulière sur l'avancement du projet, par le biais du bulletin municipal de Pradelles.



L'ESSENTIEL EN 6 QUESTIONS

Les enseignements des rencontres

Lors des différentes rencontres, les participants ont manifesté de l'intérêt et de la curiosité pour le projet et ont émis le souhait d'être associés à la finalisation du projet. Les principaux sujets ayant fait l'objet de questions :

- Les caractéristiques du projet (nombre d'éoliennes, hauteur, emplacements, matériel, technologie, démantèlement);
- Les contraintes du projet (présence de l'armée, distance minimale des habitations, vents dominants, etc.);
- La préservation de l'environnement (la faune et la flore, le paysage, etc.) ;
- Les retombées pour le territoire.

Parmi les principaux enseignements tirés de cette première phase de dialogue, trois grandes attentes de la part du public ont été retenues par le maître d'ouvrage:

- > Prendre soin de bien évaluer l'environnement naturel (au sens large) et le préserver ;
- → Informer régulièrement les habitants des avancées du projet ;
- Permettre aux habitants de contribuer à la conception de mesures associées au projet.



CHAPITRE 2

LE TERRITOIRE : DES SPÉCIFICITÉS ÉTUDIÉES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PROJET

Plan du chapitre

Les spé	cificités du territoire	p.18-1
Les étu	des menées sur le projet	p.20-2
	ix envisagés pour un projet éolien inséré	
dans son environnement		p.26-3







LES SPÉCIFICITÉS de Part de Pa

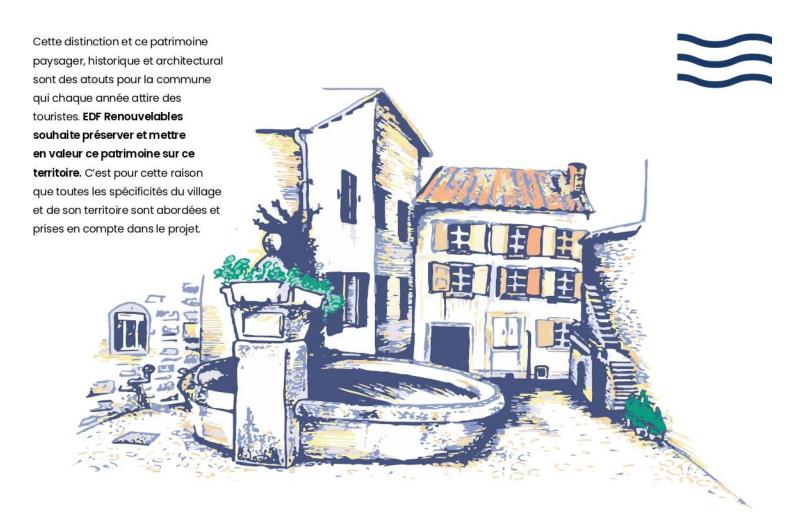
La commune de Pradelles est classée parmi Les Plus Beaux Villages de France®. Ses paysages façonnés par les gorges de l'Allier et de la Loire en font un village remarquable.

Pradelles est également dotée d'un fort patrimoine

historique. En effet, au Moyen-Age, il s'agissait d'une étape appréciée par les marchands revenants du Sud et par les pèlerins arrivants du Puy-en-Velay. Cette période prospère pour le village lui a permis de se développer et d'accueillir des demeures nobles aux murs de pierres qui sont caractéristiques de cette époque. Son hospice routier, sa chapelle, les fortifications et autres vestiges, témoignent aujourd'hui de

la richesse architecturale du village.





LE TERRITOIRE : DES SPÉCIFICITÉS ÉTUDIÉES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PROJET



19

LES ÉTUDES MENÉES SUR LE PROJET



Après avoir confirmé le potentiel du projet, EDF Renouvelables a mandaté divers experts pour étudier le territoire, identifier ses enjeux et les intégrer dans la conception du parc éolien.

Les principales études menées entre 2018 et 2019 concernent les domaines paysager, acoustique, environnemental, agricole, hydraulique et socio-économique. Elles ont été menées par des bureaux d'études locaux, experts et indépendants:

→ Les experts-naturalistes CERA Environnement, basés à Clermont-Ferrand;

→ L'expert-hydrogéologue, le Cabinet DEROSIER, basé à Saint-Etienne ;

→ Un ornithologue local a contribué aux études

sur la biodiversité en 2018 et 2020 ;

Le bureau d'études CESAME réalisant l'étude d'impact, basé à Saint-Etienne.

Les études ont porté sur des périmètres plus larges que la zone du projet afin d'appréhender au mieux l'environnement et le territoire dans sa globalité (une vingtaine de kilomètres autour du projet).

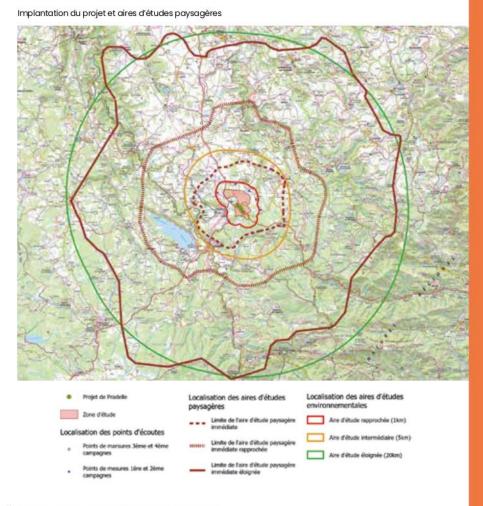


Pour favoriser l'insertion du projet dans son environnement naturel et bâti de qualité

Les composantes et sensibilités du paysage sont analysées:

- · La topographie et le relief;
- Les entités paysagères naturelles (cours d'eau, boisements, forêts, affleurements rocheux, falaises);
- Le patrimoine bâti (châteaux, églises, monuments historiques, sites classés);
- Les lieux de vie alentours (bourgs, hameaux, maisons isolées);
- Le contexte éolien (parcs alentours, cf. le parc de la Montagne ardéchoise);
- Les perceptions des habitants et usagers du territoire et de son paysage (tourisme, activités d'extérieur, etc.).

La réalisation de photomontages est par ailleurs un outil précieux pour affiner l'implantation des éoliennes et ainsi améliorer l'intégration du parc dans le paysage local.



LE TERRITOIRE : DES SPÉCIFICITÉS ÉTUDIÉES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PROJET



21

Pour préserver les espèces et habitats naturels remarquables

Les observations naturalistes sur la faune et la flore s'étalent sur au moins quatre saisons pour couvrir tout le cycle biologique des espèces. Pour le projet de Pradelles, des études naturalistes ont porté sur différents volets : la faune terrestre, la flore, les habitats, les chauves-souris et les oiseaux.

Cet inventaire écologique intégral permet d'adapter le projet aux enjeux environnementaux du site (évitement d'habitats naturels, ajustement des dimensions des éoliennes, ...) et de définir des mesures adaptées.





- Implication d'un bureau d'études naturaliste, d'un expert local, et d'une association de protection de l'environnement:
- Données couvrant 3 années de cycles biologiques;
- 134 jours d'inventaires
- Plus de 620 espèces identifiées.



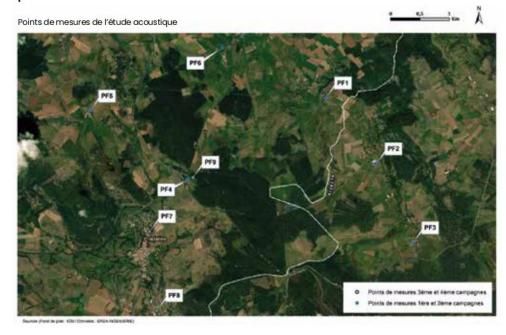
Pour maintenir le cadre de vie des riverains

Cette étude est un relevé des niveaux de bruit ambiant en plusieurs points à l'aide de sonomètres (enregistrement des niveaux sonores) afin de caractériser l'environnement sonore initial de la zone du projet.

En ce qui concerne le site du projet éolien de Pradelles, les dix points de mesures ont montré que l'environnement sonore existant (dit « bruit résiduel ») s'avère calme. Deux points sont situés au centre de la zone d'étude : le Bar des Légendes et la maison isolée à côté du bois de la Chabassole dit « La Fayette ».

Les choix de l'emplacement des éoliennes et leurs caractéristiques tiennent compte des mesures effectuées afin de préserver le cadre de vie des riverains.

Une fois les éoliennes installées, une phase de test et des contrôles seront également prévus.



LE TERRITOIRE : DES SPÉCIFICITÉS ÉTUDIÉES ET PRISES EN COMPTE DANS LE PROJET



24

Pour préserver la qualité des eaux

Cette étude permet de **préciser les écoulements**des eaux dans la zone d'étude, et de les mettre en
relation avec les zones de captage d'eau potable
utilisées localement. Elle est nécessaire pour affiner les
implantations des machines, ainsi que l'emplacement
de leurs plateformes, et les accès qui pourraient être
aménagés pour l'exploitation du parc.

Pour garantir une production d'énergie

Cette étude est cruciale pour la réalisation du projet, et permet de mesurer avec une grande précision la ressource en vent du site. Ainsi, on peut estimer avec précision l'énergie qui sera produite par le parc. En installant un mât de mesure à proximité de la zone où les éoliennes seraient implantées, de nombreuses données sont récoltées : vitesse et direction du vent bien sûr, mais aussi température, humidité, pluviométrie, pression atmosphérique...

EDF Renouvelables a ainsi installé un mât de mesure du vent dès mars 2018, afin de disposer de plusieurs années de données. Celles-ci ont été utilisées pour optimiser la position des machines, en lien avec les autres enjeux du site.





Des enjeux encadrés

Si la conception du projet a été guidée par les études, elle est aussi le fruit des échanges avec des acteurs en charge de veiller aux enjeux du territoire, tels que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction départementale des Territoires (DDT) et le service départemental de l'architecture et du patrimoine, la commune de Pradelles, etc.

EDF Renouvelables a, dès l'amont du projet, consulté l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour intégrer ses recommandations. Les caractéristiques du projet ont été définies en concertation avec les services de l'architecture et du patrimoine de Haute-Loire ainsi que la commune de sorte à préserver le cadre paysager du bourg médiéval de Pradelles.

L'ABF est rattaché au ministère de la Culture et de la Communication. Il veille à garantir une cohérence entre le patrimoine et

l'aménagement du territoire.

Il exerce sous l'autorité du Préfet et au sein du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine). Il applique ses compétences dans l'objectif de faire appliquer les lois des Codes de l'environnement, de l'urbanisme et du patrimoine.







LES CHOIX ENVISAGÉS POUR UN PROJET ÉOLIEN INSÉRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT

EDF Renouvelables et la commune de Pradelles ont à cœur de concilier les enjeux forts du territoire avec le parc éolien, en particulier les enjeux paysagers et écologiques. Des secteurs ont été écartés de la zone projet pour des raisons paysagères et environnementales.







Carte des enjeux forts du territoire

28

Implantations envisagées

Parc éolien existant de la Montagne ardéchoise

Des implantations pressenties respectueuses des activités et usages existants

- Éloignement par rapport aux routes (150 m minimum)
- Éloignement par rapport aux habitations (800 m minimum)
- Sentiers de Grandes Randonnées (GR)
- Sentiers de randonnée

Des mesures de préservation des enjeux locaux

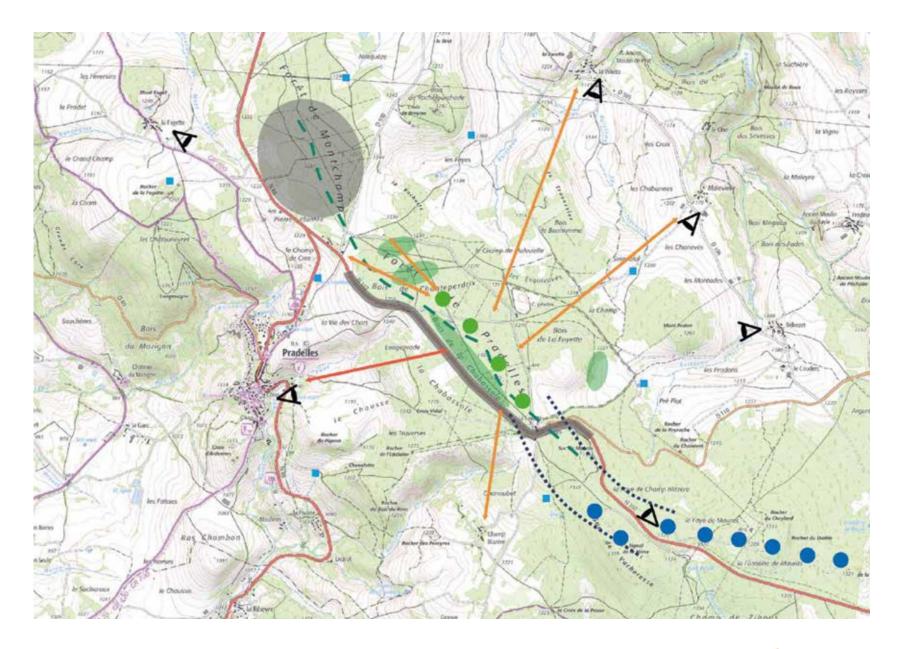
Mesures paysagères

- Implantation en contrebas de la ligne de crête
- Intégration paysagère optimale depuis notamment les villages voisins
- Recul par rapport au bourg de Pradelles (1,5 Km)
- implantation cohérente avec le parc éolien de la Montagne ardéchoise

Mesures environnementales

- Évitement d'une zone à fort enjeu environnemental
- Éloignement de 150m minimum des arbres à loges de la chouette de Tengmalm
 - Eloignement maximal des puits de captage et de leurs périmètres de protection







Nos engagements pour la biodiversité

Les études environnementales ont permis d'identifier **deux enjeux principaux** à prendre en compte:

- l'avifaune, avec la présence d'oiseaux (Chouette de Tengmalm notamment) et chiroptères;
- La flore, avec la présence d'une espèce protégée de mousse sur la zone d'étude.

Pour préserver ces espèces, les bureaux d'étude missionnés ont accompagné EDF Renouvelables dans la définition de mesures :

 Des mesures de régulation du parc pourront être adoptées afin de préserver les chauves-souris et les oiseaux. Elles consistent à arrêter volontairement une ou plusieurs éoliennes dans des conditions climatiques bien précises, à certains moments de l'année. Ces mesures, également mises en place sur le parc éolien de la Montagne ardéchoise, sont très efficaces pour préserver les espèces présentes.



Conservation au maximum des stations de buxbaumie verte, espèce florale qui présente un haut niveau de protection.

Elle est présente dans des zones en altitude, fortement ombragées et qui comportent des bois morts sur lesquels elle peut se développer. Si nécessaire lors du chantier, les stations ne pouvant être évitées seront déplacées, selon les méthodes de l'Office National des





Évitement de tous les arbres à loge, habitats de la chouette de Tengmalm, qui sont conservés au maximum. Les implantations envisagées gardent une distance de 150 mètres minimum avec chaque arbre à loge recensé dans la zone. Pour cette espèce, les dimensions des éoliennes seront également étudiées et choisies afin de limiter tout risque de collision.











CHAPITRE 3

ÉCRIVONS ENSEMBLE LE PROCHAIN CHAPITRE DU PROJET!

Plan du chapitre

MeSures d'accompagnement : Exemples locaux	p.36-4
Calendrier et thématiques de la concertation	р. 6
Et après la concertation ?	p.42-4



Grâce au dialogue et aux études préliminaires, les réflexions sur le projet ont avancé.

C'est la raison pour laquelle EDF Renouvelables et la commune de Pradelles vous proposeront dans les prochaines semaines plusieurs rencontres, en complément de ce livret

L'équipe en charge du projet aura à cœur de répondre à vos questions et de vous présenter les réflexions qui ont mené au scénario du projet tel que présenté dans ce dossier. Vous pourrez également faire part de vos avis et contributions, notamment sur les mesures d'accompagnement pour enrichir le projet, et le mettre au service de la valorisation et du développement du territoire de Cayres Pradelles.

Financement participatif, création de parcours pédagogiques, sportifs,... Toutes ces pistes de réflexion sont ouvertes à la concertation et nous comptons sur votre participation pour les enrichir et en proposer de nouvelles! Pradelles





35

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT : EXEMPLES LOCAUX

Lors d'un projet éolien, des mesures sont définies, suite aux études environnementales, pour éviter, réduire ou compenser d'éventuels impacts. En complément, le porteur de projet peut proposer des mesures d'accompagnement visant à améliorer encore son intégration au niveau local. Dans les parcs éoliens voisins, des mesures d'accompagnement ont été mises en place, voici des exemples.





LES BARTHES, EN HAUTE-LOIRE



Mesures d'accompagnement:

- Renaturalisation de l'étang des Barthes (reprofilage des berges notamment);
- Aménagement paysager et touristique du parking de l'étang des Barthes;
- Aménagements paysagers et touristiques sur l'étang des Barthes, portés par la commune;

- Aménagement d'une aire de pique-nique;
- Aménagement d'un sentier de découverte, «la voie des éoliennes»;
- Mise en place de panneaux signalétiques touristiques;
- Création d'un centre numérique et d'accueil, porté par la commune.

Accueil d'un groupe scolaire sur l'étang des Barthes. Plus de 2 000 personnes parcourent chaque été le site des Barthes









37



Un territoire acteur du projet

Le maire de ce village, Jean-Marc Fagier, a porté une vraie démarche de développement local autour du parc éolien, voici son retour d'expérience :

retombées positives

Des

« Avec le Centre Permanent de l'Initiative pour l'Environnement et la commune voisine de Moudeyres, nous avons créé un sentier de balade et de découverte d'une dizaine de kilomètres autour des éoliennes pour informer les habitants sur les richesses naturelles locales. Nous avons aussi créé un centre numérique et d'accueil pour les familles et les touristes de passage. Ce lieu retrace l'histoire du village à travers la projection de films documentaires, permet d'accueillir des conférences, des événements locaux avec les scolaires et les associations. Un lieu qui fait connaître les savoir-faire locaux et qui permet aussi d'animer la vie du village. »

« Nous avons cherché à faire de cette installation un levier de développement local. Les ressources perçues grâce au projet nous ont aussi beaucoup aidé à entretenir le village et à développer de nouveaux services à la population tel que le portage de repas. ».



Les aménagements qui ont été réalisés à l'étang des Barthes, ont été rendus possibles en partie grâce aux retombées du parc éolien.



LES TAILLADES, EN LOZÈRE







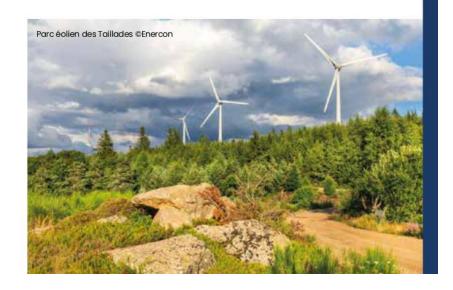
9 ÉOLIENNES

39

Mesures d'accompagnement:

- Signature d'un projet de territoire entre la Communauté de Communes Mont-Lozère et EDF Renouvelables pour une durée de 15 ans ayant pour but de valoriser et dynamiser le patrimoine local (paysager, architectural et touristique);
- Implantation de panneaux pédagogiques le long du

- Chemin de Stevenson, qui passe aux pieds des éoliennes, sur la transition énergétique;
- Aménagement d'une aire de pique-nique pour les randonneurs;
- Implantation d'une table d'orientation.





LE BEAUJOLAIS VERT, DANS LE RHÔNE





VALSONNE



4 ÉOLIENNES

Mesures d'accompagnement:

- Mise en place d'une synergie avec la filière bois, très présente sur la zone;
- Lancement d'un financement participatif en ligne, ayant permis de financer les études de vent pour un taux d'intérêt intéressant pour les prêteurs;
- Création d'une boucle de randonnée thématique sur les énergies renouvelables, ponctuée de panneaux pédagogiques sur l'éolien et la filière bois, partant de Valsonne;
- Organisation de visites ouvertes aux habitants lors des travaux du parc.

Le financement participatif en quelques chiffres:

I50 000€ COLLECTÉS

ÉCHÉANCES: 3 ANS

FRÉQUENCE DES ÉCHÉANCES : Chaque trimestre

DATE DE LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE : 05/12/2017

MONTANT MAXIMUM Par prêteur: Jusqu'à 5 000 €

63 PRÊTEURS

4,5 % À 7 %
TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL

- 4,5 % pour les habitants du Rhône et de la Métropole de Lyon;
- 6 % pour les habitants de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien;
- 7% pour les habitants des communes de Valsonne, Ronno, Les Sauvages et Amplepuis.

40



CALENDRIER ET THÉMATIQUES DE LA CONCERTATION Prade il est de la concertation

D'ici la fin de l'année 2021, en complément de ce livret, plusieurs rencontres vous seront proposées pour :



 Vous informer sur l'état d'avancement du projet;



 En savoir plus sur la démarche de travail et la prise en compte des enjeux;



 Participer à la définition de mesures d'accompagnement adaptées et pertinentes sur votre commune.

Vous souhaitez vous impliquer dans la démarche de concertation du parc éolien de Pradelles ?

N'hésitez pas à vous rapprocher dès à présent de l'équipe projet : pradelles@edf-re.fr

ECRIVONS ENSEMBLE LE PROCHAIN CHAPITRE DU PROJET !



ET APRÈS LA CONCERTATION?



Suite aux rencontres à venir,
EDF Renouvelables et la commune
de Pradelles se réuniront pour
préciser les mesures retenues
et les prochaines étapes.
Les retours des habitants
guideront EDF Renouvelables
dans la finalisation et la mise
en œuvre du projet. L'objectif
est de développer un parc
éolien en adéquation avec le
territoire et qui réponde aux
attentes des habitants.

Les demandes d'autorisation

→ Une fois le projet de parc éolien finalisé et déposé en préfecture, une nouvelle étape s'ouvre : l'instruction du dossier. L'instruction comprend 3 phases : la phase d'examen (entre 6 et 12 mois, des demandes de compléments pouvant être faites), la phase d'enquête publique (environ 1 mois) et la phase de décision (minimum 2 mois).

Le préfet de département, par voie d'arrêté, délivre ou non l'autorisation du projet sur la base de l'ensemble des éléments de l'instruction du dossier. Le service «Inspection des installations classées» de la DREAL est l'organisme instructeur des demandes d'autorisation environnementales. D'autres services de la DREAL sont sollicités pour évaluer le projet, en particulier sur les aspects environnementaux et paysagers, la santé, etc., comme pour tous les projets d'aménagements.



L'enquête publique intervient au cours de la phase d'instruction du dossier par les services de l'Etat. Il s'agit d'une phase réglementaire d'information et de consultation du territoire.

Pour conduire l'enquête, un commissaire-enquêteur neutre et indépendant est nommé par le tribunal administratif. Durant 1 mois, son rôle est de s'assurer de la mise à disposition des informations sur le projet finalisé et de recueillir les avis et questionnements du public, avant de rédiger un rapport qui sera intégré au dossier.



ECRIVONS ENSEMBLE LE PROCHAIN CHAPITRE DU PROJET !

DREAL:

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, service régional du Ministère de la Transition écologique. C'est le service qui coordonne l'instruction de la demande d'autorisation, sous l'autorité du préfet de région.





La construction

L'exploitation et la maintenance

→ Au sein d'EDF Renouvelables, des équipes ayant la compétence construction font l'interface entre l'équipe projet – qui développe et conçoit le parc – et les entreprises intervenant dans sa réalisation.

EDF Renouvelables lance une série d'appels d'offres auprès d'entreprises qui vont prendre en charge les interventions de génie civil, de pose des câbles, de transport des éoliennes, etc. L'existence de ces équipes chez EDF Renouvelables est un gage de qualité dans la mise en œuvre.

→ Une surveillance continue et une maintenance de proximité sont prévues à l'issue de la mise en service du parc. Des équipes de maintenance doivent pouvoir

au parc. Des équipes de maintenance doivent pouvoir intervenir sur le parc, à l'instar de celles situées à Saint-Etienne-de-Lugdarès pour le parc éolien de la Montagne ardéchoise.

EDF Renouvelables dispose également d'un centre de conduite, situé dans l'Hérault, qui permet de contrôler 24h/24, 7j/7 l'ensemble des éoliennes que l'entreprise a installées en France et en Europe.





À l'issue des années d'exploitation du parc, deux possibilités s'offriront à EDF Renouvelables : la modernisation du parc, également appelée « repowering », ou son démantèlement. Le repowering consiste à prolonger la vie d'un parc en installant de nouvelles éoliennes à la place des précédentes. Cela présente l'avantage de s'appuyer sur les infrastructures existantes: accès, poste de livraison, raccordement. Cette approche permet également d'augmenter la productivité du parc, en bénéficiant des progrès technologiques intervenus au cours de son exploitation. Le repowering permet aussi au territoire de continuer à bénéficier des retombées économiques associées. Plus largement, le renouvellement des parcs éoliens terrestres constitue l'une des solutions pour atteindre les objectifs fixés en matière de production d'énergie électrique.

En cas de démantèlement, celui-ci et la remise en état du site incombent au gestionnaire du parc éolien (article L.553-3 du Code de l'environnement). En aucun cas, le propriétaire ou la commune ne seraient tenus responsables du démantèlement de l'éolienne. À la mise en service du parc éolien, le gestionnaire du parc doit justifier auprès de la préfecture qu'il a constitué des garanties financières dont le montant dépend de la puissance et de la hauteur de l'éolienne (arrêté du 22 juin 2020), avec un montant minimal de 50 000 € par éolienne. Ces fonds sont bloqués sur toute la durée de vie du parc, et à disposition du préfet.







45

CHAPITRE 4

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES SUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE!

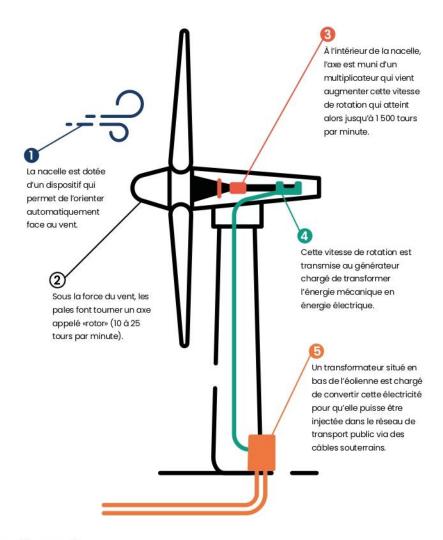


L'énergie éclienne suscite parfois des interrogations, que nous pensons tout à fait légitimes. Nous vous proposons de vous apporter quelques éléments de réponse.



Comment fonctionne une éolienne ?

Le principe général est simple : une éolienne transforme l'énergie du vent en énergie électrique. Plus précisément, dès que la vitesse du vent atteint 10 km/h, les trois pales du rotor se mettent à tourner. Elles entraînent la génératrice, située dans la nacelle, qui produit l'électricité. Celle-ci transite alors par un réseau de câbles souterrains, jusqu'à un poste électrique de livraison. C'est un local équipé pour collecter l'ensemble de l'énergie produite par les éoliennes du parc. De là, elle est acheminée vers le réseau public d'électricité et distribuée aux consommateurs.



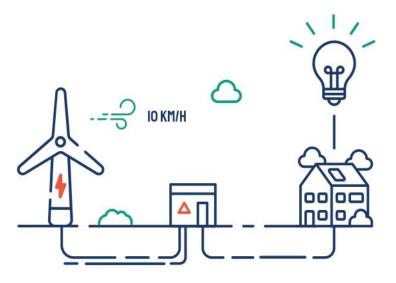
VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES SUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE !



47

Comment est-elle raccordée au réseau d'électricité?

L'ensemble des éoliennes d'un même parc est raccordé, par un réseau de câbles souterrains, à un poste de livraison, qui collecte l'ensemble de l'énergie produite. Elle est ensuite acheminée via un câble souterrain vers le réseau public d'électricité (poste source Enedis ou RTE) et donc vers les consommateurs.



Quels sont les avantages de l'énergie éolienne ?

Les avantages de l'énergie éolienne découlent principalement de son origine : le vent ! C'est une source d'énergie propre et inépuisable qui ne génère pas de gaz à effet de serre au cours de son exploitation. L'émission de polluants atmosphériques (gaz à effet de serre, autres gaz, particules et composés organiques volatils), émis pendant la fabrication, le transport et l'installation d'une éolienne est intégralement compensée en moins de 12 mois de fonctionnement.

De plus, on estime qu'une éolienne «rembourse» sur cette même durée l'énergie qu'elle a nécessité pour être fabriquée et acheminée sur site. Les éoliennes, construites à partir de matériaux revalorisables, sont recyclables à plus de 90 %.

source : ADEME / Ministère de la Transition écologique



Combien de temps dans l'année une éolienne tourne ?

→ Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse des équipements et minimiser leur usure. Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an. Quasiment toutes les éoliennes sont installées sur des sites caractérisés par des vitesses de vent en moyenne supérieures à 20 km/h. Une éolienne peut être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance. Cette indisponibilité ne représente que 1,5% du temps, soit environ 5 jours par an. En conclusion, si l'on considère les périodes d'arrêt dues aux vents trop faibles ou trop forts et aux opérations de maintenance, une éolienne tourne en moyenne 75 % à 95 % du temps.

En 1 an, elle a produit autant d'électricité que si elle avait tourné 30% du temps à capacité maximale, c'est ce que l'on appelle le facteur de charge.

Les éoliennes sont-elles génératrices de nuisances sonores ?

DF Renouvelables est particulièrement attentif à ce point. Lors des études, une étude acoustique est menée permettant de déterminer l'ambiance sonore du territoire sans le projet, puis d'y simuler son intégration.

Une fois les éoliennes mises en service, l'augmentation du niveau sonore ne doit pas dépasser 5 décibels la journée et 3 décibels la nuit. Il s'agit de respecter la législation française sur le sujet, et celle-ci est la plus stricte en Europe. Par ailleurs, ces dernières années, de nombreuses innovations ont permis de rendre les éoliennes de plus en plus silencieuses, en travaillant sur la principale source potentielle d'émissions sonores : le contact de l'air avec les pales des éoliennes.

Les équipes d'EDF Renouvelables sont toujours présentes sur le territoire une fois les éoliennes installées pour assurer le respect de cette réglementation.





Projet éolien de Pradelles – Bilan de concertation volontaire – Mars 2022

Des risques de perturbations sur les ondes téléphoniques et télévisuelles sont-ils à envisager?

Les nouvelles générations d'éoliennes ainsi que la généralisation de la télévision numérique terrestre (TNT) ont fortement réduit les perturbations. Toutefois, il peut arriver dans de rares cas que les éoliennes viennent perturber la réception du signal TV ou téléphone. Les études préalables permettent d'anticiper ces éventuels effets et de proposer une implantation adaptée des éoliennes. Si malgré tout une perturbation était constatée, la loi impose que le gestionnaire du parc trouve une solution dans les plus brefs délais et prenne en charge les frais permettant de résoudre la perturbation. EDF Renouvelables veillera à donner un contact aux habitants afin de régler le problème rapidement si cela se produisait.

Pourquoi y a-t-il parfois des éoliennes à l'arrêt ?

- → Au sein d'un même parc éolien, il peut arriver occasionnellement qu'une ou plusieurs éoliennes soient à l'arrêt, tandis que les autres tournent. Ceci peut être dû à plusieurs facteurs :
- Le vent au niveau des éoliennes arrêtées est trop fort ou trop faible. En effet, les vitesses de vent peuvent varier assez fortement dans des espaces très restreints, ce qui peut engendrer l'arrêt de certaines éoliennes seulement, par manque ou excès de vent de façon localisée;
- Les éoliennes font l'objet d'une maintenance;
- Les éoliennes sont mises en sécurité, en attendant la résolution d'un problème technique, la fin d'un événement climatique (formation de givre sur les pales par exemple) ou l'intervention d'un technicien (sur place ou à distance via le centre de conduite);
- Les éoliennes sont arrêtées volontairement, et ce de façon automatisée, dans le cadre d'un plan de régulation afin de respecter les seuils d'émission sonore au niveau des habitations par exemple, ou encore afin de préserver la biodiversité (en particulier les chauves-souris dont l'activité est très dépendante des conditions météorologiques). Ce type de mesure est déjà en place sur le parc de la Montagne ardéchoise.



Les éoliennes utilisent-elles des « terres rares », produites par des procédés polluants pour le sol et l'eau ?

→ Celles sélectionnées par EDF Renouvelables n'en contiennent pas.

Le néodyme – métal de couleur grise du groupe des terres rares – peut être utilisé pour la fabrication des aimants permanents qui équipent certains modèles de génératrices. Toutefois, selon le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), la technologie des génératrices à aimants permanents qui fait appel aux terres rares n'est présente que dans moins de 10 % du parc éolien français.

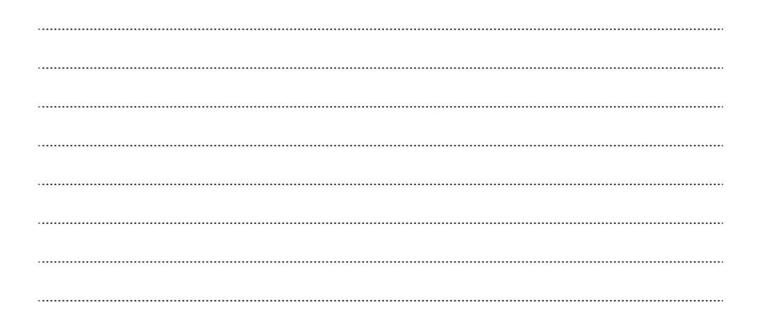
Parc éolien de la Montagne ardéchoise



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES SUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE !



VOS QUESTIONS OU REMARQUES SUR LE PROJET





N'HÉSITEZ PAS à nous contacter

Les équipes d'EDF Renouvelables se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.



Vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante : **pradelles@edf-re.fr**



ou par téléphone au: **04 81 07 20 00**



Contact:

Quentin Sicard

Retrouvez toutes les informations sur le projet sur le site internet : parc-eolien-pradelles.fr







ANNEXE 18 : INVITATION AU DEUXIEME ATELIER DE TRAVAIL SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN SEPTEMBRE 2021 VIA DES AFFICHAGES COMMUNAUX ET SUR LES RESEAUX SOCIAUX DE LA MAIRIE DE PRADELLES





LES DERNIÈRES ACTUALITÉS



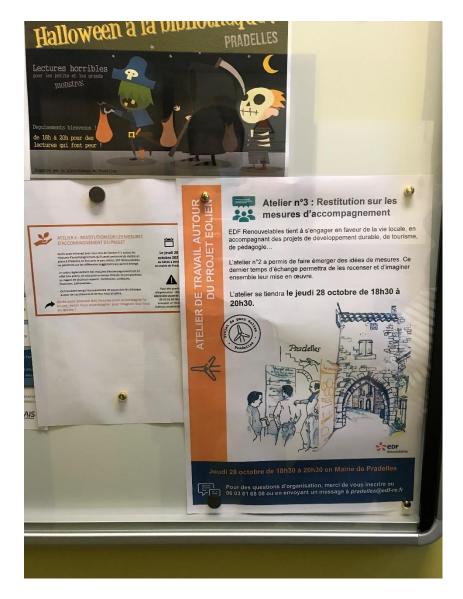








ANNEXE 19: INVITATION AU TROISIEME ATELIER DE TRAVAIL DE RESITUTION EN OCTOBRE 2021 VIA DES AFFICHAGES COMMUNAUX ET SUR LES RESEAUX SOCIAUX DE LA MAIRIE DE PRADELLES







ANNEXE 20 : QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION DISTRIBUE AUX ELUS SUITE A LA VISITE DU PARC DES BARTHES EN AOUT 2020



Démarche d'information et de concertation



MERCI pour votre participation à cette visite. Nous souhaiterions recueillir votre avis, aussi voici quelques questions! N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos idées pour la suite!

1. Aviez-vous déjà fait une visite d'un parc éolien ?	4. Pour le projet étudié sur votre commune, à quoi faudra-t-il que nous soyons particulièrement attentifs?	
Oui Non	que nous se yene particulierement attention	
→ A quelle occasion ?		
En 3 mots, si vous deviez décrire cette journée, que diriez-vous ?	5. Y a-t-il un thème qui <u>vous</u> intéresse tout particulièrement et que vous souhaiteriez approfondir ?	
3. Durant cette visite quelles sont les informations qui vous ont le plus intéressées ?	6. Enfin, avec quelles associations / autres acteurs du territoire pourrions-nous penser ce projet selon vous ?	
	Merci !	
	Et à bientôt!	



ANNEXE 21: AVIS FAVORABLE DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE A L'ISSUE DE LA CONCERTATION



PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Pôle Architecture et patrimoines

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de HauteLe Puy-en-Velay, le vendredi 10 septembre 2021

L'architecte des bâtiments de France chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine

> **EDF Renouvelables France** Agence Auvergne Rhône Alpes A l'attention de M Quentin SICARD 55 ter Avenue René Cassin 69009 LYON

Affaire suivie par Jérôme Auger

Réf. 2021/MJP/JA

OBJET: Commune de PRADELLES - Projet éolien

Monsieur,

Dans le cadre de l'étude sur le projet éolien de Pradelles, en Haute-Loire, votre agence a travaillé en concertation avec la mairie et notre service d'État qui est l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

La concertation visait principalement à ce que votre projet éolien altère le moins possible les paysages environnants de la commune qui bénéficient du prestigieux label « Plus Beaux Villages de France ».

Au terme de nos échanges nous avons conclu en la mise en œuvre de « l'implantation n° 4 » consistant en quatre aérogénérateurs de 142 mètres de haut en bout de pale et disposés dans la forêt de Pradelles. Les altimétries des machines en partant du Sud sont :

- Machine 1: 1285 m NGF
- Machine 2: 1285 m NGF
- Machine 3: 1270 m NGF
- Machine 4: 1260 m NGF

Concrètement ces dispositions se situent sous la ligne de crête et au Nord-Est de celle-ci.

C'est sur cette disposition que nous donnons notre accord, étant entendu que l'avis définitif revient au Préfet de Département.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France, Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Loire

Jérôme AUGER

